

LA CITÉ DES ÉTOILES

GIVORS

1974-1979

—
Architecte : Jean Renaudie
—





LA CITÉ

DES ÉTOILES

GIVORS

1974-1979

Architecte : Jean Renaudie

Brochure réalisée à partir de l'étude commandée à l'agence BCA Benoît Carrié Architecture par le ministère de la Culture et de la Communication, direction générale des Patrimoines.

Direction

Vincent Berjot, directeur général des Patrimoines

Direction de la publication

Agnès Vince, directrice, chargée de l'architecture, adjointe au directeur général des Patrimoines

Hélène Fernandez, sous-directrice de l'architecture, de la qualité de la construction et du cadre de vie

Philippe Hénault, chef du bureau de la qualité de l'architecture et du paysage

Comité scientifique

Yvan Delemontey, Franz Graf, Bruno Reichlin, architectes et historiens de l'architecture

Réalisation de l'étude

Agence BCA Benoît Carrié Architecture (mandataire)

Atelier Architecture et Patrimoine, Raphaël Labrunye

Ont également participé au sein de ces deux agences : Justine Bissierier, Marion Cadet, Mai Diep, Lora Dimitrova, Shahram Hosseinabadi, Lucile Pierron

Atelier Paysage & Lumière, Dominique Hernandez
René Pérez Rivera, Azra Smail-Begovic

Réalisation de la publication

Ministère de la Culture et de la Communication, direction générale des Patrimoines, service de l'architecture

Sophie Masse, chargée de mission architecture au bureau de la qualité de l'architecture et du paysage

Élisabeth Henry, chargée de l'édition et de l'audiovisuel auprès de la sous-directrice

Coordination éditoriale et iconographie

Cécile Niesseron

Design graphique

Uli Meisenheimer

Ont également contribué à la réalisation de cette publication et nous les en remercions :

La photothèque du MEDDE / MLET, DICOM, Daniel Coutelier ;
les archives municipales de Givors ;
le centre d'archives d'architecture du xx^e siècle, David Peyceré ;
la bibliothèque Kandinsky, Centre Pompidou, Brigitte Vincens ;
le CAUE de Rhône Métropole, Béatrice Cenci-Cohen ;
Serge Renaudie, architecte ;
Jacques Del Pino, photographe de la ville de Givors ;
Gilles Walusinsky, photographe ;
Stéphane Lelong, atelier Paysage & Lumière ;
le service de l'architecture du MCC, Vincent Lacaille, Olivier Lerude, Christine Piquéras.

Cette étude prolonge la série de travaux menés sur les grands ensembles, auxquels les services déconcentrés du MCC (DRAC, STAP) ainsi que les CAUE ont apporté leur contribution.

© Ministère de la Culture et de la Communication, direction générale des Patrimoines, 2015.

ARCHITECTURES DU XX^E SIÈCLE

Le ministère de la Culture et de la Communication est à l'origine d'une politique ambitieuse en matière de qualité architecturale des constructions et des espaces urbains et paysagers.

Dans le cadre d'une série de travaux menés sur les grands ensembles de logements sociaux depuis la création du label « Patrimoine du xx^e siècle » et plus particulièrement à la suite d'une publication mettant en valeur quelque cent réalisations remarquables, le service de l'architecture de la direction générale des Patrimoines a confié une étude approfondie sur dix ensembles urbains à Benoît Carrié, architecte et enseignant à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles. La sélection de ces ensembles s'est appuyée sur leurs qualités architecturales, urbaines, paysagères ou constructives ; elle présente des typologies et des situations géographiques et urbaines variées.

Appuyés sur une analyse fine de la situation présente, cette étude a permis de dégager un certain nombre de recommandations pour d'éventuelles transformations à venir. Elle a ainsi vocation à servir d'appui technique aux services déconcentrés du ministère, ainsi qu'à tous les acteurs concernés par des projets architecturaux ou urbains concernant un grand ensemble. Ces travaux révèlent notamment la richesse des conceptions d'origine, l'évolution et l'état actuel de ces opérations.

Deuxième réalisation publiée, la Cité des Étoiles à Givors, dans le Rhône, est une réalisation remarquable de l'architecte Jean Renaudie. Elle a été construite entre 1974 et 1981 et labellisée « Patrimoine du xx^e siècle » en 2003. Cet ensemble de logements s'implante soigneusement sur un site naturel exceptionnel, la colline Saint-Gérald, et se caractérise par une forme architecturale et urbaine unique. Celle-ci traduit les préoccupations de Jean Renaudie sur le logement et l'urbanisme, pour lesquels il cherche à développer une alternative aux tours et aux barres.

La publication de ces dix monographies offrira, à terme, le tableau le plus exhaustif possible des conceptions et formes à l'œuvre, un véritable panorama d'architectures du xx^e siècle qui sont autant d'éléments majeurs du patrimoine d'aujourd'hui et sans doute plus encore de demain.

Vincent Berjot
Directeur général des Patrimoines

1

CONCEPTION ET RÉALISATION DE L'ŒUVRE

CONTEXTE

Site et situation foncière **10**

Programme et montage juridique **14**

Équipements **16**

GENÈSE DU PROJET

Conception **20**

Réalisation **26**

ÉVALUATION DE LA VALEUR DE L'ŒUVRE

L'invention d'un nouveau modèle **32**

Les qualités majeures de l'œuvre **33**

2

ÉVOLUTION ET ÉTAT DE L'OPÉRATION

ÉVOLUTION DU CONTEXTE

Situation dans l'armature urbaine, cadre bâti et paysage **38**

Situation économique et sociale ; domanialité, statuts et gestion **40**

Perception et perspectives de projet **40**

LES ESPACES EXTÉRIEURS

Aménagements extérieurs et paysage **44**

Séquence d'accès aux logements **51**

L'ENVELOPPE

Matériaux et état général **52**

Panneaux de façades, fenêtres et fermetures **52**

Couverture et prolongements extérieurs de logements **54**

LES LOGEMENTS

Qualités spatiales et possibilités d'évolution **60**

Confort et équipement **62**

3

RECOMMANDATIONS

LES ESPACES EXTÉRIEURS ET LE RAPPORT AU SITE

Ouverture des espaces et parcours piétonniers **66**

Revitalisation des rez-de-chaussée **66**

Toitures et façades végétales **67**

PRÉSERVER LES QUALITÉS DES LOGEMENTS

Situation et évolution des qualités thermiques **67**

Évolution des logements **67**

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES 70-71

1

CONCEPTION ET RÉALISATION DE L'ŒUVRE

CONTEXTE

Site et situation foncière

Programme et montage juridique

GENÈSE DU PROJET

Conception

Réalisation

ÉVALUATION

DE LA VALEUR DE L'ŒUVRE

L'invention d'un nouveau modèle

Les qualités majeures de l'œuvre

ACTEURS DU PROJET

Architectes et concepteurs des espaces extérieurs

Atelier de Jean Renaudie pour la partie haute /
pour la partie basse : Cabinet ETRA, Eric Dubosc,
Robert-Bernard Simonet, André Le Meur
et Philippe Maillard, lauréats du concours PAN 3,
avec le Cabinet Bornarel

Bureau d'études

OTRA (OTH Lyon)

Études béton

Bureau DUMOULIN

Concepteurs du programme

Ville de Givors et SONACOTRAL
(Société nationale de construction de logements
pour les travailleurs algériens)

Entreprise

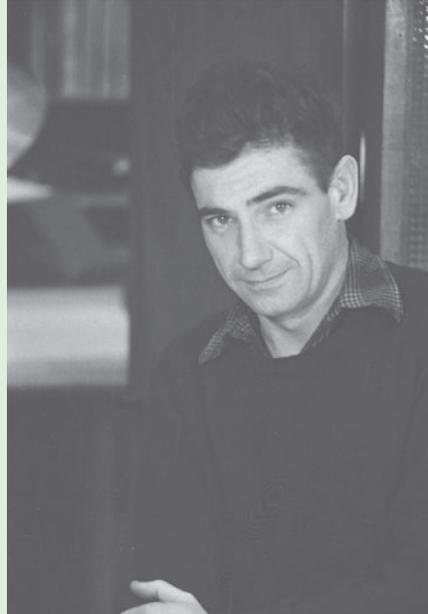
LAMY

Acteurs politiques

L'initiative de la commande de Givors revient
au sénateur Yves Dauge et à Camille Vallin,
maire de Givors

Maîtres d'ouvrage

FFF et l'OPHLM, puis l'Office public d'aménagement
et de construction (Opac) du Rhône



>>> Jean Renaudie à sa table de travail.



>>> Inauguration de la cité des Étoiles par le sénateur Yves Dauge
et le maire Camille Vallin, 1982.

CHRONOLOGIE

1954 / 1968

**Travaux de démolition
des anciennes maisons
du Vieux-Givors**

1965

**La ville s'adresse à la SONACOTRAL
pour rénover le quartier
du Vieux-Givors**

2 / 08 / 1968

Premiers arrêtés d'expropriation

17 / 09 / 1973

Arrêté d'expropriation

07 / 1974

**Dépôt de la demande de permis
de construire**

09 / 1975

Arrêté de permis de construire

12 / 1976

Début des travaux

06 / 1978

**Ouverture de l'appartement
témoin ETRA**

09 / 1978

**Mise en location
des premiers bâtiments**

09 / 1979

Fin du chantier

1982

**Inauguration de l'opération
(après la mort de Jean Renaudie)**

CONTEXTE

Site et situation foncière

Givors est une ville ouvrière fortement marquée par son passé industriel : les ouvriers représentent environ 60 % des 23 000 habitants.

Située à 22 km au sud de Lyon, au confluent du Rhône et du Gier, la ville de Givors est un nœud ferroviaire et routier qui occupe une position stratégique sur la voie naturelle de communication entre région stéphanoise, sud lyonnais et vallée du Rhône. L'industrialisation de la ville commence en 1749 avec l'installation de nombreuses fabriques de maîtres verriers puis se développe rapidement autour de diverses activités liées à la métallurgie. Avec la création d'un canal reliant le Rhône et la Loire, puis l'arrivée du chemin de fer, le paysage urbain se modifie radicalement. La ville s'étend très vite : entrepôts, usines et nouveaux quartiers naissent et croissent au-delà de la limite naturelle du Gier.

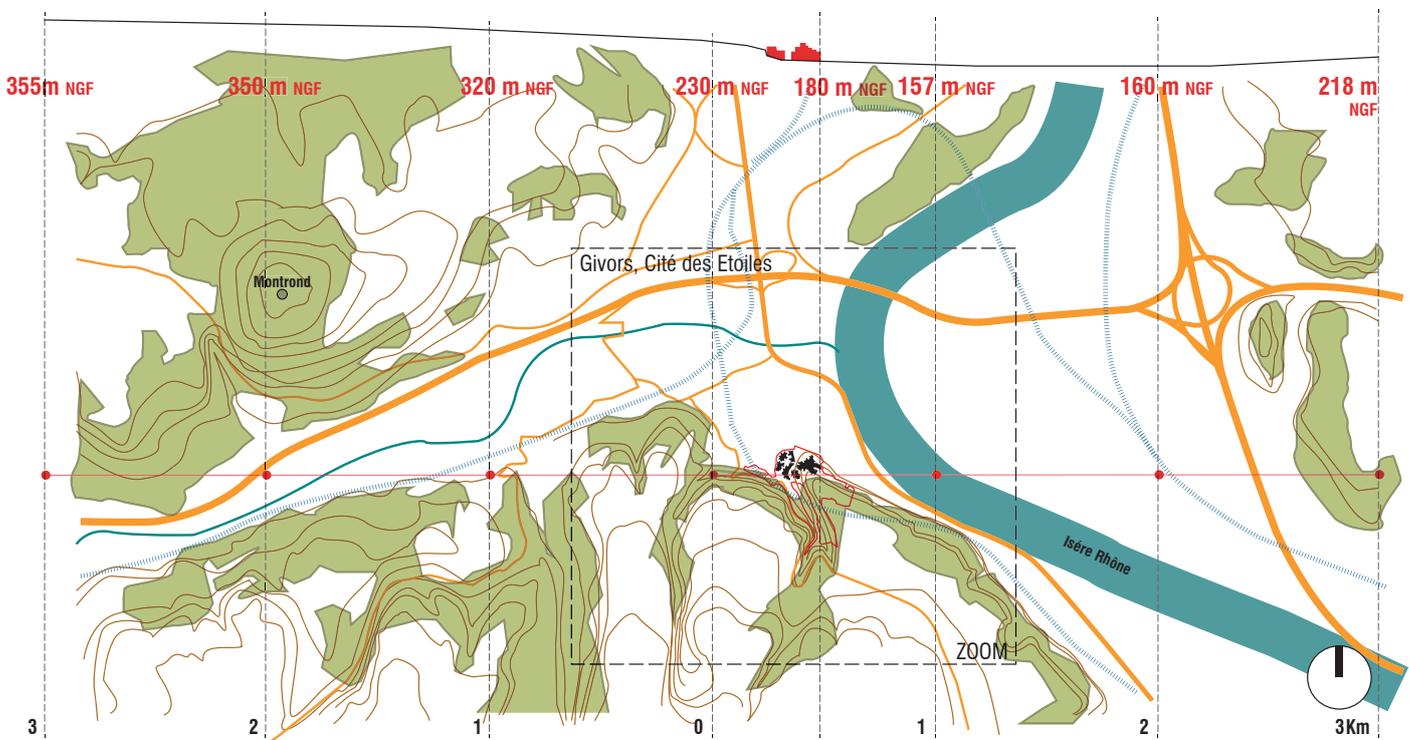
Construit sur un ancien village du XIII^e siècle adossé à la colline Saint-Gérald, le quartier du Vieux-Givors est dominé par les ruines d'un château médiéval édifié par l'archevêque de Lyon. Après la destruction des fortifications au XVI^e siècle, le terrain est aménagé en terrasses et planté de vignes. Délimité par la rue Gambetta au nord et la colline Saint-Gérald au sud, le Vieux-Givors est un quartier populaire situé au cœur même de la ville. Grâce aux équipements publics et surtout au marché attractif et pittoresque qui a lieu trois fois par semaine (place Henri-Barbusse), le quartier est un lieu vivant et très fréquenté par les givoriens.

Les Étoiles de Renaudie caractérisent fortement le paysage urbain et marquent l'identité du lieu. À l'époque de la construction de l'ensemble, Givors souffre de la désindustrialisation. Le centre-ville, considéré comme un taudis, fait l'objet en 1970 d'une opération de « résorption de l'habitat insalubre » (RHI). Les logements sont en très mauvais état, sans confort, peu ensoleillés et très humides en raison des fréquentes inondations. La partie à rénover (4 ha) se situe face à la mairie et à la place du marché ; elle comprend 270 maisons et une trentaine de petits commerces.

Le quartier est parfaitement relié à la ville : trois artères principales convergent vers la place Camille-Vallin, triangulaire et définie sur un côté par la mairie, sur les deux autres par la cité des Étoiles (au nord la rue Roger-Salengro assure la liaison avec la partie nord de la ville et le pont du Gier ; à l'est la rue Gambetta rejoint les berges du Rhône ; au sud la rue Saint-Gérald traverse les Étoiles et emprunte le thalweg pour atteindre le plateau). Cette place du marché, réservée à la circulation piétonnière, constitue le point d'aboutissement des chemins piétonniers qui descendent le coteau en traversant l'opération. Elle constitue un lieu animé et disponible pour les grands rassemblements. Ainsi, bien que située à l'écart des voies à fort trafic, la cité des Étoiles est parfaitement intégrée à l'armature urbaine de la ville. La rue du Puits-Ollier et la montée de Cras sont d'anciennes voies du Vieux-Givors qui ont été maintenues, respectivement au cœur et en lisière de l'opération. Celle-ci se trouve à une quinzaine de minutes à pied de la gare de Givors-ville. En outre, des places de stationnement sont disponibles le long des rues autour de l'ensemble et dans des parkings souterrains (exclusivement dans la partie basse).

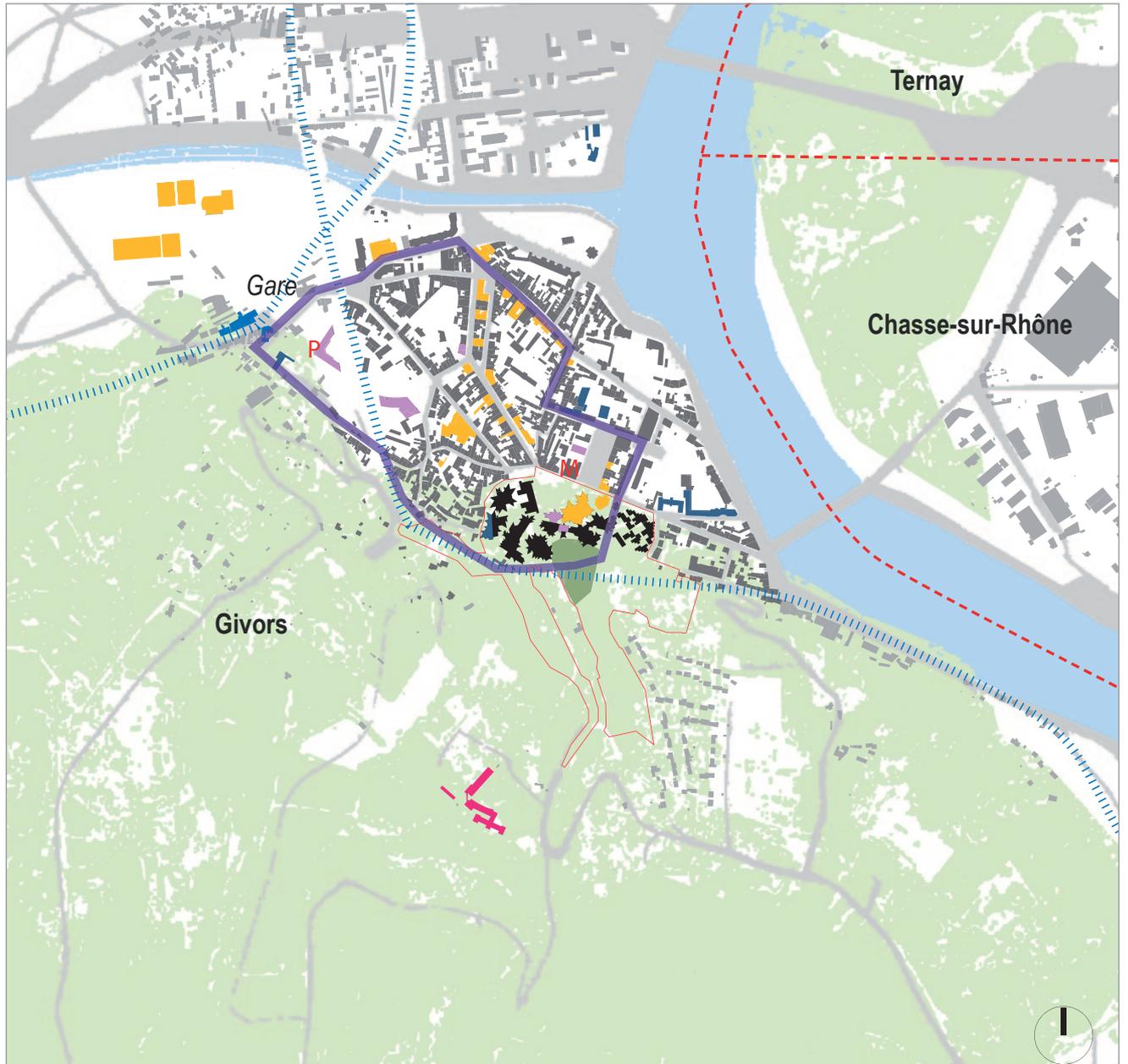


- >>> Vues aériennes du centre-ville de Givors, avant et après la construction des Étoiles de Jean Renaudie. La vue ancienne, orientée vers l'est, révèle au premier plan le quartier d'origine, très dense et insalubre (en bas à droite de l'image). La vue récente, orientée vers l'ouest, montre l'implantation et la volumétrie du nouveau quartier des Étoiles, adossé à la colline.



INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES DE GIVORS

Superficie de Givors : 17,34 km² / 1734 ha
 Altitude minimale : 145 m
 Altitude maximale : 373 m
 Altitude moyenne sur la commune : 259 m



- | | | | |
|---|----------------------|---|---|
|  | Bâti opération |  | Mairie |
|  | Périmètre opération |  | Établissement scolaire |
|  | Limite communale |  | Établissement médical / sanitaire |
|  | Périmètre PRU |  | Équipement culturel / culturel / service public |
|  | Bâti |  | Zone commerciale / d'activités économiques |
|  | Tissu urbain continu |  | Établissement sportif |
|  | Ligne de TC |  | Aire de jeux / espace vert |
|  | Gare / station de TC | | |

1 100 500 m

Programme et montage juridique

Après plusieurs tentatives de réhabilitation, la municipalité décide en 1963 de détruire le quartier du Vieux-Givors pour requalifier l'image du centre-ville. Il s'agit d'un exemple original de démolition totale d'un quartier du centre historique, reconstruit en préservant le caractère spécifique du lieu sans reproduire les formes architecturales antérieures. C'est aussi et avant tout un projet social : l'ambition de la collectivité est de reconstruire le quartier sans en évincer la population, en reconstruisant des logements financièrement accessibles à une population modeste « Il n'était pas question dans une ville très ouvrière, de faire une opération anti-sociale¹ ».

Le programme, initialement défini par la ville et la SONACOTRAL, a été modifié à plusieurs reprises. Il comprenait à l'origine 350 logements dont 250 locatifs HLM et 50 en accession à la propriété (avec des prêts bonifiés du Crédit Foncier de France). Il comprenait également 2 500 m² de commerces et un café brasserie, intégrés dans les immeubles ainsi que plusieurs équipements publics. Pour améliorer la circulation et assurer la fréquentation du quartier sont prévues des rues et des places publiques. Après ajustements,

le projet final compte 1 500 m² de commerces et 3 000 m² d'équipements publics. La réalisation de ces places publiques et l'aménagement de la colline Saint-Gérald sont considérés comme des conditions indispensables à la réussite de l'opération. Les 207 logements conçus par Jean Renaudie comprennent 31 PSI (prêts spéciaux immobiliers), 26 logements HLM en accession, 64 logements HLM en location et 86 PLR (programmes à loyer réduit).

D'une organisation plus simple, les bâtiments conçus par le cabinet d'architecture ETRA sont issus d'un modèle développé dans le cadre du Plan Construction. Cette simplicité avait également pour objectif d'améliorer l'équilibre économique de l'ensemble et d'assurer la liaison avec le reste de la ville.

Le maire, Camille Vallin, accorde une grande importance au caractère historique, architectural et urbanistique de cette opération qui pour lui doit répondre à deux objectifs : améliorer les conditions de vie des habitants et créer un quartier qui s'intègre dans la ville ancienne, restituant ainsi le caractère de centralité qui était autrefois le sien.

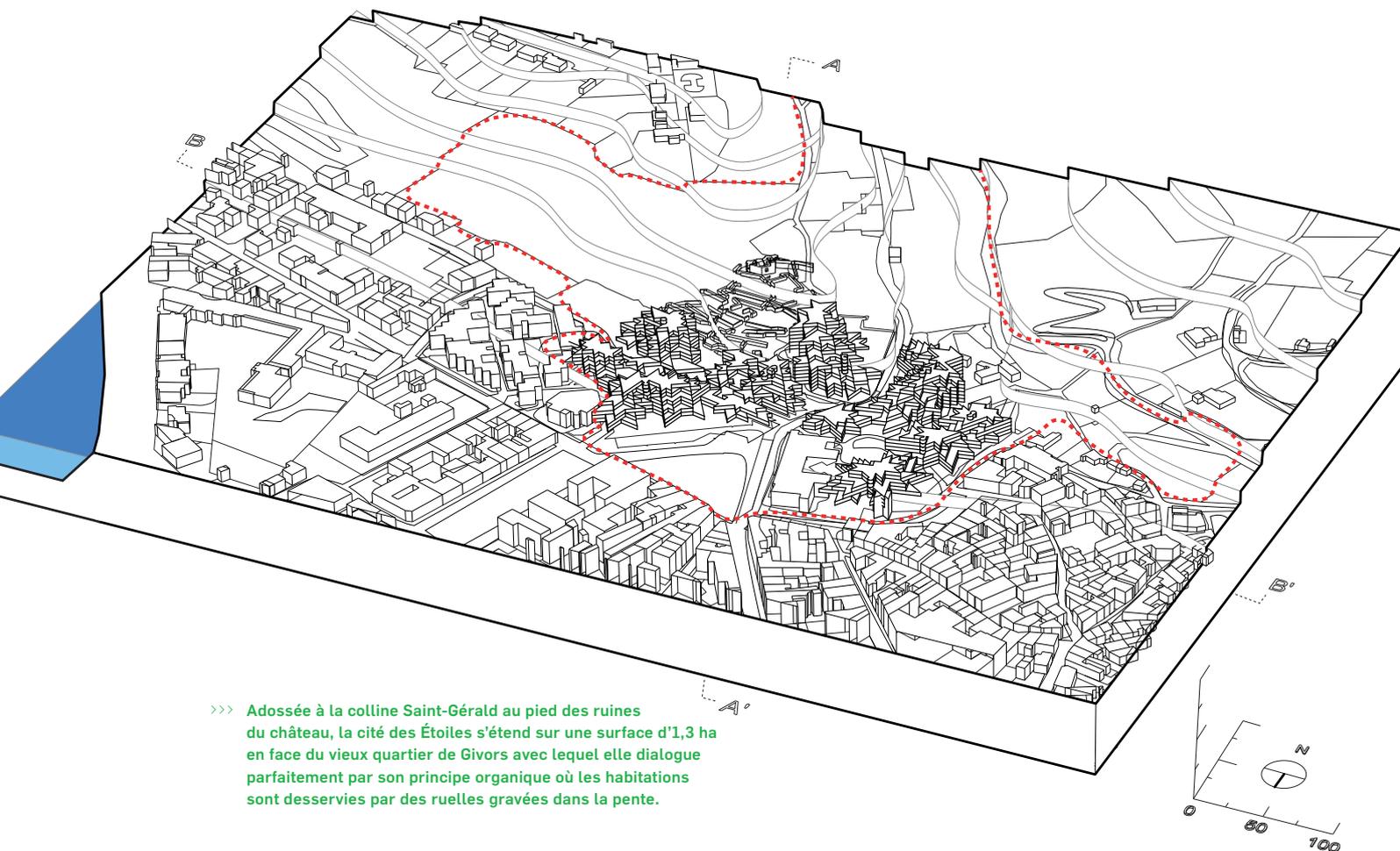


>>> Analyse des circulations et des distributions.

La rénovation du Vieux-Givors a bénéficié de subventions importantes du groupe interministériel pour la résorption de l'habitat insalubre ; elle a été conduite en liaison avec la direction départementale de l'Équipement et les responsables du groupement d'intérêt public (GIP). Ont participé à l'élaboration et au financement du projet le ministère de l'Équipement et le ministère des Affaires culturelles, ainsi que diverses administrations départementales (Direction de l'Action sanitaire et sociale, Caisse d'allocations familiales de l'arrondissement de Lyon et Caisse régionale, Établissement public régional). Givors bénéficie également d'un financement du PAN (Programme Architecture Nouvelle) dans la catégorie « opérations expérimentales » qui concernent des secteurs ciblés en raison de critères socio-économiques.

La réalisation soulève de nombreuses difficultés liées au coût de construction. Givors, comme Ivry coûte plus cher que n'importe quelle autre opération de logement social. Le projet s'avère très complexe, en raison de la grande variété typologique des logements mais également des travaux de consolidation nécessaires

pour stabiliser le terrain. Aussi, à l'approche du terme des travaux et pour résoudre les derniers problèmes d'équilibre du bilan financier, les maîtres d'ouvrage demandent un prêt complémentaire pour le financement des révisions de prix et d'un surcoût des fondations. La ville, qui a la charge des réseaux, espaces et équipements publics devra également faire face à des difficultés importantes pour équilibrer son budget. Elle doit en effet dépenser 20 millions de francs au lieu des 4,5 millions initialement prévus. Camille Vallin réussit à obtenir 18 millions de prêts supplémentaires du ministère de l'Équipement au titre de la résorption de l'habitat insalubre et pour le soutien d'une opération en centre-ville. « Il a fallu se battre avec le ministère pour obtenir des prêts supplémentaires. On a triché avec les normes. Mais quand un architecte de talent fait équipe avec des élus qui se battent, ils finissent par inverser le cours des choses ². » Cependant, les difficultés financières ont entraîné certains changements par rapport au projet initial, y compris au niveau des matériaux employés.



>>> Adossée à la colline Saint-Gérald au pied des ruines du château, la cité des Étoiles s'étend sur une surface d'1,3 ha en face du vieux quartier de Givors avec lequel elle dialogue parfaitement par son principe organique où les habitations sont desservies par des ruelles gravées dans la pente.

1 Besse, Michel, Bengio, Abraham, Jeune, Marie-Claude, Guillemont, Benoît, site internet, 1998.
2 Robichon, François, *D'Architectures*, 1992, p. 45.

Équipements

L'un des enjeux majeurs du projet est de prolonger directement la ville constituée ; cette centralité permet l'intégration d'équipements importants comme la bibliothèque ou le théâtre, qui n'auraient pas trouvé leur place dans un quartier plus excentré. Ce choix est également un geste politique, l'affirmation de l'importance accordée à la culture et au loisir et la volonté d'introduire un foyer de vie sociale dans ce quartier.

Depuis 1977 le bureau d'aide sociale de Givors gère une crèche familiale (crèche Eugénie-Cotton) de 40 berceaux dans le quartier des Vernes. Les demandes se faisant plus nombreuses, il faut envisager une extension de ce service ou la construction d'une nouvelle crèche collective. Des locaux disponibles d'environ 600 m² en rez-de-chaussée des immeubles d'habitation ont permis de résoudre ce problème sans faire appel à une nouvelle construction. Située à l'extrémité de la place Suel, la crèche Eugénie-Cotton fonctionne depuis le 15 avril 1981. Elle comprend 60 berceaux. Les salles et les dortoirs ouvrent directement sur plusieurs jardins aménagés protégés par une grille.

Implanté au pied de la colline Saint-Gérald, dans les soubassements d'un immeuble d'habitation, le théâtre de Givors possède un hall de réception d'environ 50 m² et une salle de 220 m² d'une capacité d'accueil d'environ 250 personnes pour des spectacles de théâtre et des séances de cinéma. Accessible depuis la place par un porche urbain, l'équipement occupe, sur le plan morphologique une place discrète dans l'opération, qui contraste avec le rôle urbain structurant généralement accordé à ce type d'équipement : le monument est ici l'opération dans son ensemble.

Située sur la place Henri-Barbusse, au cœur de la ville, la bibliothèque Max-Pol-Fouchet occupe sous les immeubles d'habitation trois niveaux sur 1 200 m² environ qui, comme pour le théâtre, ne se distinguent pas formellement du reste de l'opération. Elle est toutefois traversée par le porche urbain qui constitue en quelque sorte l'entrée du théâtre depuis la place et qui relie ces deux équipements dans une même composition fonctionnelle, une sorte de forum culturel. À l'image de l'organisation urbaine de l'opération, la structure spatiale de la bibliothèque est constituée de parcours complexes qui relient les multiples espaces de consultation et de lecture studieuse ou ludique. Ces espaces sont imbriqués dans une série de jardins intérieurs et de terrasses qui ont vue sur la place Henri-Barbusse. Un escalier extérieur donne accès à ces terrasses depuis la place. La bibliothèque est inaugurée le 9 octobre 1982.

Le programme est complété par un commissariat de police, proche de la place, qui occupe également le rez-de-chaussée d'un immeuble.

De nombreux petits commerces dont un coiffeur, une brasserie, mais aussi des locaux pour artisans, occupent le rez-de-chaussée des immeubles dans la partie sud de la place, plus proche du centre ancien. Sur la place Henri-Barbusse ils bénéficient des avancées des immeubles qui forment des sortes d'arcades discontinues. Ce petit pôle commercial concourt à l'animation du centre-ville.



>>> L'amphithéâtre, place du Coteau, 1982.

>>> La crèche Eugénie-Cotton, 2014.



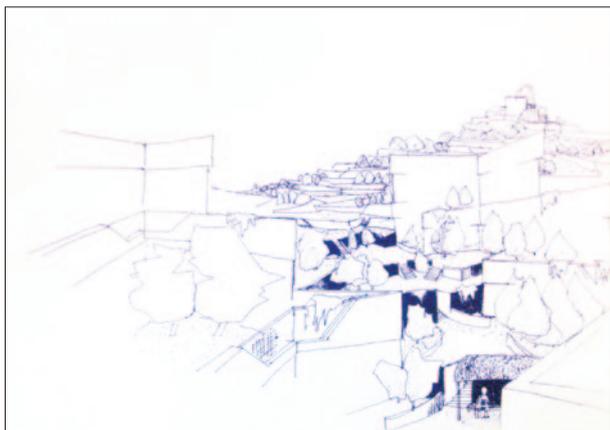
>>> Le théâtre du Vieux-Givors, 2015.

GENÈSE DU PROJET

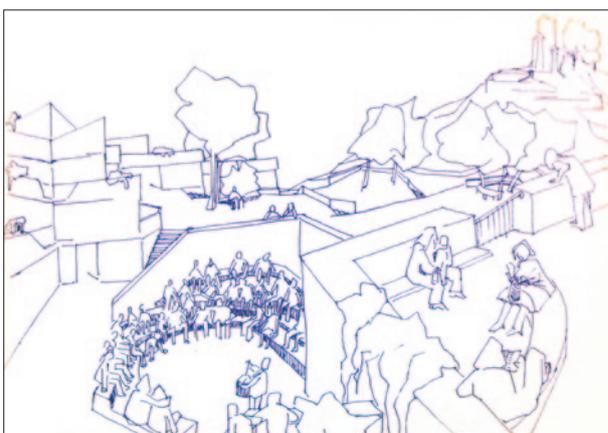
Dès 1865, la municipalité exprime une volonté de réhabiliter le centre ancien grâce à un plan d'alignement ; en 1932 est préconisée la disparition des taudis du centre-ville. Mais ces ambitions se sont toujours heurtées à des problèmes économiques et à la faiblesse de la dynamique urbaine. Après la Seconde Guerre mondiale, le quartier du Vieux-Givors est surpeuplé suite aux bombardements qui ont détruit une grande partie du reste de la ville. L'arrivée de populations nouvelles va encore aggraver la situation. Givors a en effet connu plusieurs vagues d'immigration liées à l'activité industrielle (verrerie, métallurgie et fonderie lourde). Le Vieux-Givors concentre ainsi, depuis les années 1960, une population immigrée qui représente 30 % des habitants. De condition très modeste, cette population est principalement composée de personnes âgées et de célibataires. Les petits immeubles et les maisons individuelles qu'ils occupent portent les marques de multiples inondations et souffrent d'un manque d'entretien.

Le quartier, à l'époque qualifié de « bidonville vertical en dur », entre de ce fait dans les catégories visées par la loi Debré³ de 1964. En 1970 la loi Vivien⁴ modifie le cadre juridique et financier dans lequel s'inscrit l'opération de rénovation, qui sera dès lors placée sous le régime de la « résorption de l'habitat insalubre ». Elle est le premier exemple d'application de la procédure d'expropriation prévue par ces nouvelles dispositions ; la démolition des maisons concernées prendra néanmoins environ quatorze ans.

Le cabinet Bornarel, architecte urbaniste de la ville de Givors, élabore en parallèle plusieurs propositions de projets pour la rénovation du quartier. Elles seront toutes refusées par la mairie. Les plans-masse déploient un tissu moderne composé de tours et de barres, implantées sur la partie basse de la colline Saint-Gérald et qui ne prennent pas en compte la topographie et les particularités du site. « Pour la démolition, il a fallu acheter les maisons en pisé bâties au pied du château. On a d'abord essayé de les réhabiliter mais c'était impossible techniquement. On a alors demandé à plusieurs architectes de nous faire des projets. Des tours, des barres, on ne trouvait pas le bon projet. » En 1971, une circulaire d'Alban Chalandon⁵ (alors ministre de l'Équipement et du Logement) interdit l'édification des tours en centre-ville. Tous ces projets sont donc mis de côté. Connu pour son travail de rénovation du centre-ville d'Ivry-sur-Seine et pour ses théories sur la conception de la ville, Jean Renaudie profitera de ce changement de politique : son projet pour Givors, adopté avec enthousiasme par la municipalité, est le 27^e proposé.



>>> Croquis de Jean Renaudie montrant l'implantation des Étoiles sur la colline, les cheminements qui traversent l'opération et les espaces publics.



>>> Vue de la cité des Étoiles et des bâtiments ETRA depuis la colline (vers le nord) en 1982.

- 3 Il s'agit de la loi n° 64-1229 du 14 décembre 1964, tendant à faciliter aux fins de reconstruction ou d'aménagement, l'expropriation des terrains sur lesquels sont édifiés des locaux d'habitation insalubres et irrécupérables, communément appelés « bidonvilles ».
- 4 Loi n° 70-612 du 10 juillet 1970 visant à faciliter la suppression de l'habitat insalubre.
- 5 Circulaire dite « tours et barres » du 30 novembre 1971 relative aux formes d'urbanisation adaptées aux villes moyennes ; elle sera suivie par la circulaire dite « Guichard » du 5 avril 1973, qui vise à « empêcher la réalisation des formes d'urbanisation désignées généralement sous le nom de grands ensembles, peu conformes aux aspirations des habitants et sans justification économique sérieuse ».

Conception

Dès les premières esquisses, Renaudie propose de s'appuyer sur la morphologie du site. L'opposition forte entre coteau escarpé (dominé par le château) et plaine alluviale sert de base à la conception globale de l'opération, ainsi qu'à la répartition des rôles et des secteurs entre l'agence Renaudie et l'agence ETRA. À la géométrie anguleuse et cristalline des bâtiments de Renaudie, s'oppose le tissu orthonormé des petits îlots de l'agence ETRA. Au parcours sinueux des cheminements qui tantôt gravissent les masses bâties, tantôt les pénètrent par le dessous, s'oppose dans la partie basse le tracé régulier et orthogonal des cheminements qui se raccordent sur les voies existantes. Si le site escarpé se prête parfaitement à l'expression des conceptions de Renaudie, la partie plate convient tout aussi parfaitement au modèle conçu par le cabinet ETRA.

Le point commun de ces deux contributions est leur caractère générique et leur refus de l'individualisation de l'immeuble urbain. Il s'agit d'un effet de la politique du PAN (Programme Architecture Nouvelle), qui prône l'invention de modèles susceptibles de s'appliquer sur l'ensemble du territoire en générant des continuités urbaines à l'échelle du piéton. Jean Renaudie n'est pas lauréat du PAN, mais sa réflexion s'inscrit dans cette mouvance. Le cabinet ETRA en revanche a été primé pour le modèle qu'il met en œuvre à Givors (troisième session du PAN). Si cette politique a parfois abouti à des juxtapositions hasardeuses, à Givors le recours à des modèles très différents se révèle tout à fait pertinent au regard de la situation urbaine. En ce sens, il serait erroné d'isoler la partie construite par Jean Renaudie de l'ensemble de l'opération.

UN SITE EMBLÉMATIQUE

La municipalité de Givors a longtemps envisagé l'aménagement de la colline Saint-Gérald, lieu emblématique du Vieux-Givors qui offre un remarquable paysage dominé par les ruines du château. Depuis le sommet, la vue s'étend sur les toits de la ville et au-delà vers la vallée du Gier et celle du Rhône. Après une première série de travaux de débroussaillage et de remise en état des chemins d'accès existants, un plan de fouille est mis en œuvre. Pour répondre à l'intention de relier colline et centre-ville, Renaudie propose une succession de terrasses publiques qui descendent en cascade depuis les ruines du château jusqu'à la place devant l'hôtel de ville, en formant un vaste jardin public d'environ 6 000 m².

UNE PENSÉE ARCHITECTURALE ET URBAINE SINGULIÈRE

À une période de remise en question du modèle des grands ensembles et plus largement des principes de la *Charte d'Athènes* qui privilégie la séparation fonctionnelle (dissociation stricte des bâtiments, des circulations et des espaces végétaux), Renaudie propose une recomposition radicale de ces éléments. S'appuyant sur la morphologie du site, il établit une continuité spatiale qui se déploie dans les trois dimensions. L'espace vert devient l'espace privé, tandis que la voirie n'est plus rejetée loin des constructions mais y est intégrée et les pénètre. Il bannit également la stricte répétition d'un même module : aux cellules assemblées suivant des combinaisons répétées se substitue une savante composition d'agrégats. Cette composition fait référence à celle d'un village ancré sur son sol, où les murs qui soutiennent le terrain se poursuivent sans rupture pour former les murs des constructions et où des corps de bâtiment différenciés s'articulent dans un arrangement libre et plastique. Renaudie cherche à gommer de ce paysage toute nostalgie pittoresque.

Il s'oppose ainsi à une rationalité qui réduit l'homme à ses fonctions élémentaires – travailler, manger, se détendre, dormir... – pour y apporter une réponse normative. Il récuse la notion « d'appartement type répondant aux besoins type d'un homme type ». Ici, chaque logement est unique et singulier par sa superficie, son organisation spatiale et son rapport avec l'extérieur. Il s'agit ainsi de favoriser l'appropriation de l'espace par les habitants. C'est pourquoi il s'appuie sur des modèles inspirés des processus de constitution de la ville ancienne. L'incessante quête de complexité s'amplifie dans une volonté de produire en une opération ce que des siècles ont façonné. En somme, Renaudie ne vise ni fonctionnalité ni simplification, il cherche à provoquer le plaisir d'habiter que permet cette accumulation de formes et d'usages.

« La singularité ne peut être mon souci premier, ce ne peut être un objectif mais une résultante. La singularité que vous reconnaissez dans les bâtiments d'Ivry vient sans doute des formes inattendues. À quoi cela répond-il ? Certainement à un refus. Refus de réponses simplistes auxquelles nous ont habitués une certaine architecture moderne, aussi bien qu'un urbanisme dit lui aussi moderne qui découle d'une application schématique d'une *Charte d'Athènes*... Plus que de rendre la ville habitable, il m'importe davantage de donner au fait d'habiter son plein épanouissement. Ce qui veut dire pour moi de tenir compte de la complexité de la vie urbaine. Vouloir mettre en œuvre une complexité, c'est aussi remettre en cause des choses établies, contrarier des habitudes administratives⁶. »



>>> Plans-masse de Jean Renaudie illustrant ses conceptions architecturales et urbaines, 1974 et photo de l'opération à la livraison. « L'architecture refuse les solutions simplistes ou passésistes. La ville est considérée comme un organisme complexe dans lequel les programmes différents se combinent et ne sont plus posés les uns à côté des autres [...] l'organisation complexe des volumes donne des ensembles plus homogènes et plus harmonieux et qui favorisent le développement des contacts entre les habitants » (« Jean Renaudie, *La Forme du logement*, février 1981 », in Jean Renaudie, *La Ville est une combinatoire*, 2014).



LE RAPPORT À LA TOPOGRAPHIE ET À LA NATURE

Le travail sur l'espace du logement présente une remarquable continuité dans l'œuvre de Renaudie. Le projet de village de vacances Gigaro au Domaine de La Croix-Valmer (Var), qui date de 1964 apparaît comme le premier maillon de cette recherche.

À Gigaro déjà, l'étagement des logements en gradins met à profit la déclivité naturelle du terrain. Pour le projet également inabouti du Vaudreuil (Eure), Renaudie va jusqu'à déplacer vers le coteau le terrain d'assise du projet – initialement prévu dans la vallée – pour trouver une situation topographique propice à l'expression de ses conceptions. Dans les autres projets réalisés de Renaudie, cette disposition en gradins constitue un paysage artificiel dans un environnement urbain peu propice à cette forme. À cet égard, le site très escarpé de Givors représente le lieu idéal pour développer ses conceptions. C'est sans doute la connaissance des recherches antérieures de Jean Renaudie qui amène Yves Dauge à proposer à Camille Vallin de le retenir pour cette partie de l'opération. C'est également cette parfaite adéquation du site aux idées

qui y sont développées qui fait de Givors le projet le plus abouti de Jean Renaudie. En effet, le déploiement des masses bâties souligne la topographie et dramatise la mise en scène du château, vu en contre-plongée depuis la place Henri-Barbusse.

À l'échelle du logement, il propose à Gigaro (habitat de loisir, où de nombreuses activités ont lieu en plein air) une organisation de l'espace domestique où l'espace intérieur et ses prolongements extérieurs (patios et terrasses) sont étroitement imbriqués. Selon le même principe, les logements de Givors comprennent tous des terrasses. Elles prolongent l'espace intérieur des appartements, permettent d'ouvrir la vue sur le paysage mais aussi d'offrir à tous les habitants un espace à planter. Une fois plantées, grâce à leur disposition en gradins, les terrasses constituent des espaces privatifs extérieurs où chacun dispose d'une certaine intimité et qui, dans l'ensemble, composent une véritable cascade végétale qui répond au paysage existant.



LA TRAME GÉOMÉTRIQUE SOUS-JACENTE

La présence d'un système géométrique utilisé comme tracé régulateur du plan constitue également une caractéristique des recherches de Renaudie. Si cette grille peut sembler de prime abord un dessin abstrait et une contrainte très formelle, l'observation du plan en révèle la finalité et illustre la richesse des dispositions spatiales qu'elle autorise. À Gigarò, le dessin des placettes hémi-circulaires et celui du grand balcon ouvert sur le paysage s'appuient sur cette trame.

À Givors, la géométrie qui règle ces formes se base simplement sur le carré et sa diagonale : elle fait appel à des angles à 45° qui permettent d'allonger les perspectives dans le parcours spatial du logement et d'éviter toute frontalité. L'implantation des parois, opaques ou vitrées, suit une double trame rayonnante dont la géométrie détermine l'élargissement progressif de l'espace, depuis l'entrée resserrée jusqu'aux pièces de séjour disposées en éventail et ainsi ouvertes sur le paysage. Souvent qualifié de labyrinthe, l'espace du logement se déploie en effet suivant un parcours ponctué d'élargissements et de resserrements. Au terme de cette progression dans l'appartement, la façade se présente sous la forme d'un pan vitré oblique. Le dispositif, qui combine formes orthogonales et diagonales, permet de diversifier les plans des logements. Cette complexité doit inciter l'habitant à s'approprier l'espace, à créer son « chez soi » qui se distingue de celui du voisin. L'habitant n'est plus un simple consommateur de l'architecture mais devient un acteur capable de façonner son propre espace.

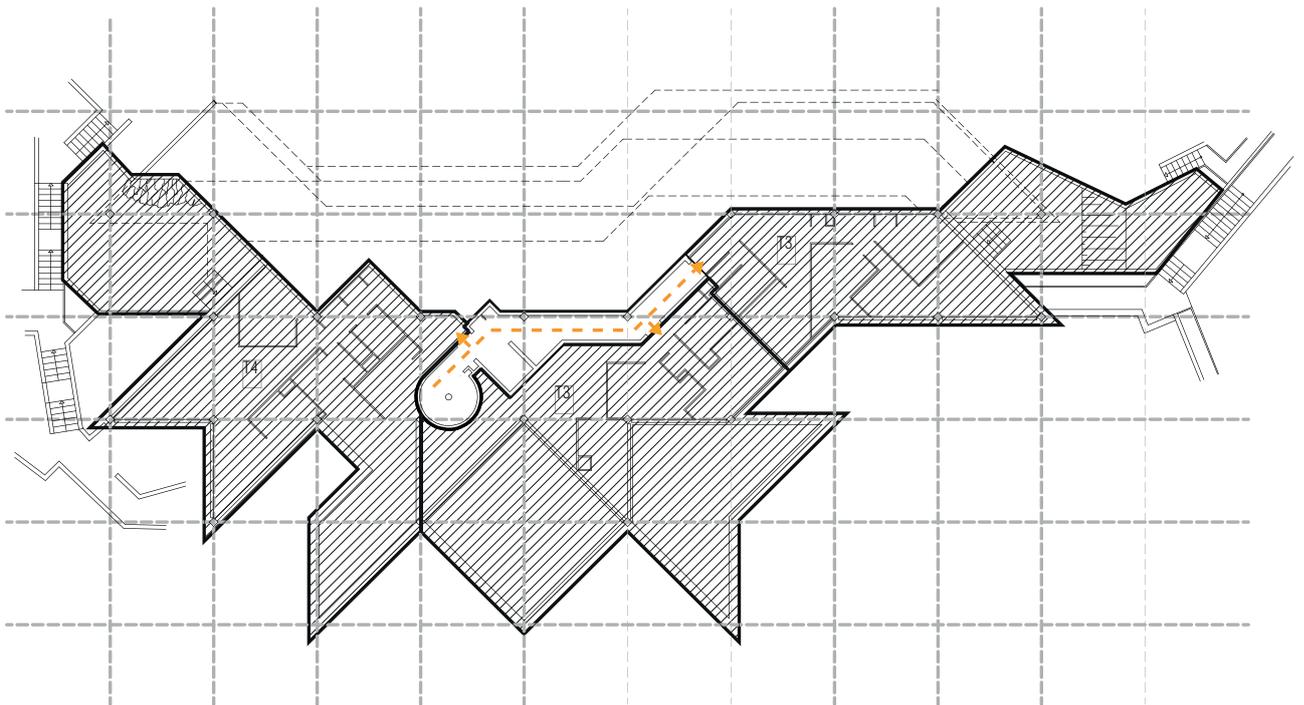
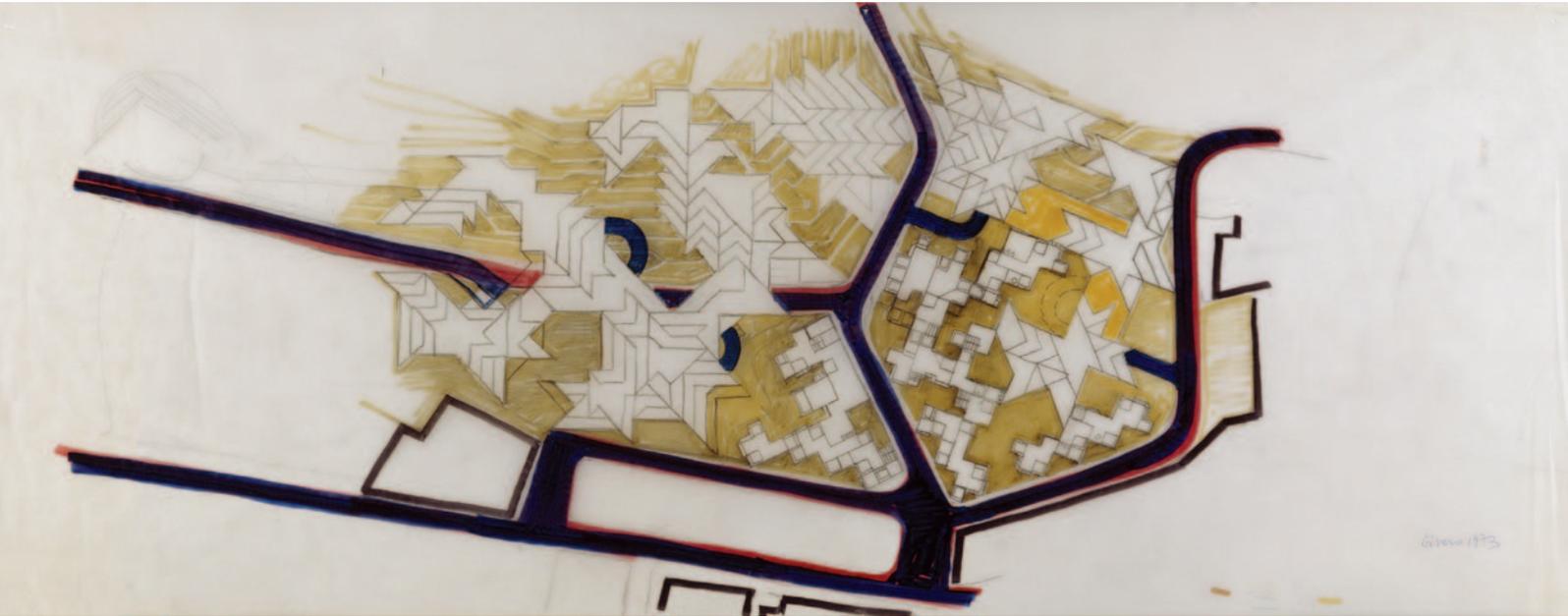
Le cabinet ETRA propose en revanche une volumétrie plus conventionnelle qui permet d'assurer la liaison avec le reste de la ville. La plupart des éléments sont préfabriqués et standardisés ; la simplicité de la trame structurelle et la répétitivité du module de base permettent une grande liberté de disposition et d'usage.

Concernant les espaces publics, les terrasses préexistantes sur le site sont complétées et l'espace est façonné pour créer des lieux de promenade, de rencontre ou d'isolement, aménagés pour certains avec des bancs et des jeux d'enfants. La liaison entre ces diverses terrasses est assurée par une série de cheminements et d'escaliers qui serpentent entre les volumes bâtis.

LE LOGEMENT COMME ENJEU SOCIAL

Enfin, chez Renaudie le logement est conçu comme un espace unique, complexe et complet, vécu comme une entité sociale, véritable lieu de rassemblement. Cette conception implique que l'on passe moins de temps dans des lieux individuels, comme la chambre, et que l'on vit plutôt dans les endroits communs comme le séjour ou la terrasse. Les chambres sont, de ce fait, des espaces très resserrés dans lesquels la géométrie du lit détermine une forme d'alcôve, faisant face à l'oblique de la paroi vitrée. Cette contraction de l'espace des chambres trouve sa contrepartie dans l'ampleur et la fluidité des espaces de séjour et des terrasses visant à encourager des interactions sociales entre les habitants.

De plus, la ville affiche un fort engagement pour donner aux givordins un rôle important dans la conception de leur quartier et de leur logement. Dès les premières esquisses du plan-masse du Vieux-Givors, la population est appelée à donner son avis. Ses remarques sont prises en compte par les architectes mais elles n'ont pas apporté de modification importante au projet. Cette implication des habitants par le biais d'entretiens, d'expositions et de débats, est à replacer dans un contexte général favorable à l'intervention de la population dans les décisions urbanistiques, en réaction à un urbanisme technocratique alors rejeté.



>>> Cette esquisse de la rénovation du Vieux-Givors (1974, Paris, Centre Pompidou – Musée national d'art moderne – CCI) et le plan d'étage d'un bâtiment révèlent la géométrie utilisée par Jean Renaudie pour donner forme à l'ensemble : la composition se base sur une trame carrée et ses diagonales.

Réalisation

La structure porteuse des Étoiles est constituée d'un système de poteaux et de dalles en béton, les dalles permettant d'éviter la réalisation d'un réseau complexe de poutres. Les façades ne sont pas porteuses et se composent d'éléments préfabriqués.

Les logements sont regroupés par petits ensembles ou « agrégats », certains étant adossés au relief de la colline tandis que d'autres forment des « pyramides ». Les bases de ces « pyramides » offrent des espaces profonds qui accueillent locaux commerciaux, équipements ou caves et mettent ainsi à profit l'abondance spatiale des soubassements.

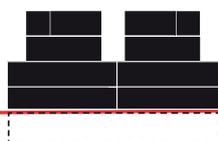
Certains espaces entre la paroi rocheuse et le bâti prennent la forme de vastes vides sanitaires verticaux inaccessibles, dont Renaudie tire un parti scénographique spectaculaire : maintes fois saisi par les photographes, le passage du cheminement piéton sous les bâtiments est tout aussi emblématique de l'opération que les vues en surplomb des terrasses et de la ville. Plus modestement, certaines fenêtres ouvrent sur la paroi rocheuse couverte de végétation, dans un rapport presque tactile.



Typologie bâtie

Carré

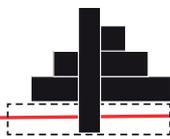
- Structure béton armé
- Système de terrasses carrées
- Hauteur R+4
- Parking souterrain
- Circulation intérieure



FG

Pyramide

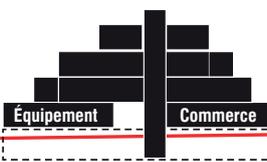
- Structure béton armé
- Système de terrasses triangulaires
- Hauteur variable
- Parking souterrain
- Circulation intérieure



BEL

Zigurat

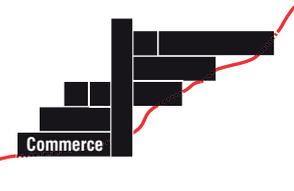
- Structure béton armé
- Système de terrasses triangulaires
- Hauteur R+5
- RDC commercial
- Équipement en RDC / N1
- Parking souterrain
- Circulation intérieure / extérieure



J

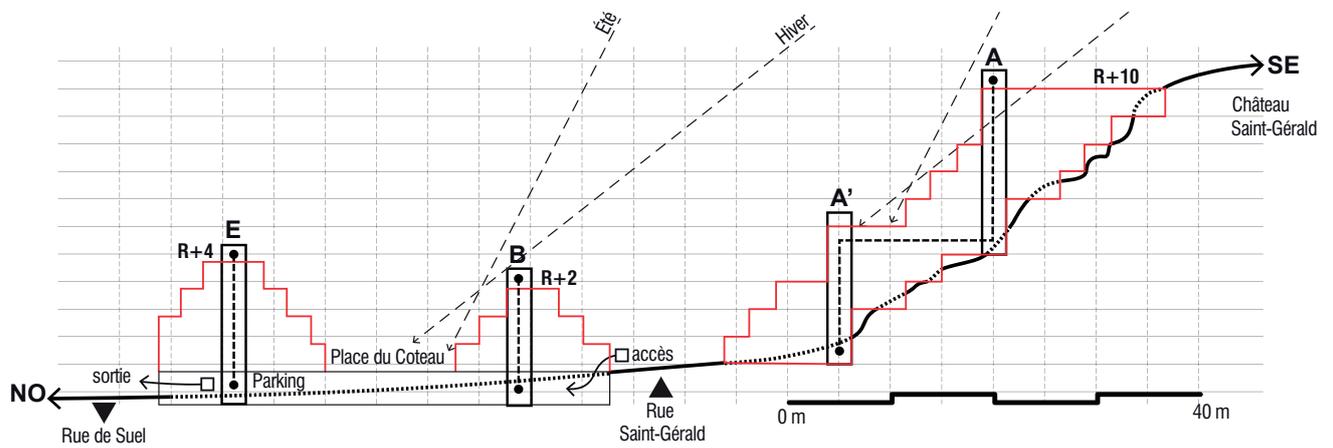
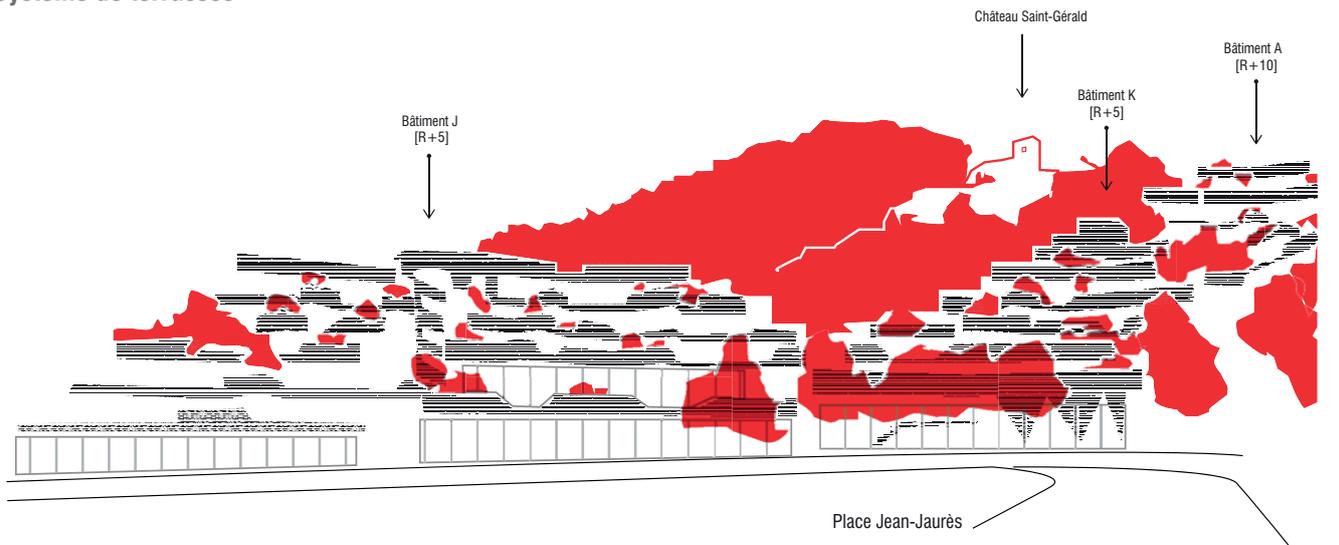
Flanc de colline

- Structure béton armé
- Système de terrasses triangulaires
- Hauteur variable
- RDC commercial
- Circulation intérieure / extérieure
- Terrasse publique (dernier étage)



ACDK

Systeme de terrasses



>>> Habiter la pente : l'intelligence du projet repose notamment sur l'étagement du bâti et son articulation à la topographie. Renaudie combine diverses typologies, qui constituent un lexique déjà éprouvé et testé avec le projet d'Ivry-sur-Seine (1970-1975). Celui-ci s'implantait cependant sur un terrain plat ; à Givors la composition devient un exercice plastique et constructif d'adossement sur une pente abrupte. Les différents types sont formés par l'empilement de « plate-formes habitables », constituées des logements et de leurs prolongements extérieurs. Les éléments s'agencent comme dans une résille et la disposition est guidée par la recherche d'une morphologie d'ensemble organique. L'utilisation de la topographie pour implanter et composer les bâtiments et l'imbrication étroite entre bâti et végétal caractérisent l'inscription de l'opération dans son site.



CHANTIER

En 1977 sont démolis les derniers immeubles de l'îlot Gambetta – seul îlot du quartier historique que la ville avait essayé de préserver, puis finalement renoncé à restaurer faute de moyens. Les nouveaux logements sont livrés par tranches, avec des interruptions liées à des difficultés rencontrées durant le chantier.

Deux aléas principaux marquent le déroulement de celui-ci : les inondations du Rhône durant l'hiver 1976-1977, qui affaiblissent encore le sol, et en conséquence l'ampleur des travaux de confortement de la colline, plus importants que prévus.

Réalisé par l'entreprise LAMY, le chantier commence en décembre 1976 et se termine trois ans plus tard, en septembre 1979, avec la livraison de la dernière tranche de l'ensemble des Étoiles. La systématisation de la trame structurale de 5 m par 5 m permet de rationaliser le chantier et la préfabrication mais aussi de diminuer les coûts. Cette trame se déploie régulièrement, créant une géométrie complexe mais rigoureuse. La façade et le garde-corps des terrasses s'ajustent à cette géométrie selon des dispositions variées.



Les panneaux de façade sont montés après la réalisation de l'ossature du bâtiment; cette décomposition des ouvrages permet d'avancer plus rapidement la réalisation de la structure et de réduire à une opération de montage à sec la réalisation des allèges et des garde-corps.

La trame structurelle se combine avec la trame des panneaux de façades, qui très souvent dégage le poteau d'angle entre deux panneaux vitrés afin de rendre lisible la structure.



FAÇADES

Les façades, conçues par Nina Schuch (collaboratrice de Jean Renaudie), sont constituées :

- des baies
- de panneaux de remplissage légers contenus entre chaque dalle de plancher (panneaux préfabriqués ou remplissage briques)
- des garde-corps et allèges, éléments préfabriqués eux-aussi et qui forment des bandeaux horizontaux de béton brut rythmés par les verticales des joints.

Cette conception résulte d'un travail d'équipe complexe entre architectes et entreprise : comme souvent dans les opérations de logements sociaux, l'entreprise a proposé des modifications du projet initial.

La préfabrication notamment est ici un choix de l'entreprise, qui a dessiné les détails d'exécution.

Dans le cas de Givors cette collaboration a été une réussite : la technique de préfabrication légère utilisée pour le traitement des façades traduit fidèlement les intentions de l'architecte (notamment en termes de lignes directrices, de proportions et de rythme des façades).

Par endroits, le remplissage s'est fait en parpaing enduit ou en brique apparente comme sur la copropriété de la partie basse, mais les façades légères restent la solution la plus conforme à l'idée initiale.



>>> Le système structurel des édifices se compose de poteaux et de dalles porteurs en béton. Les façades sont constituées d'éléments préfabriqués rapportés à cette structure : baies, allèges, garde-corps et panneaux de remplissage légers.

PRÉFABRICATION DES ALLÈGES ET GARDE-CORPS

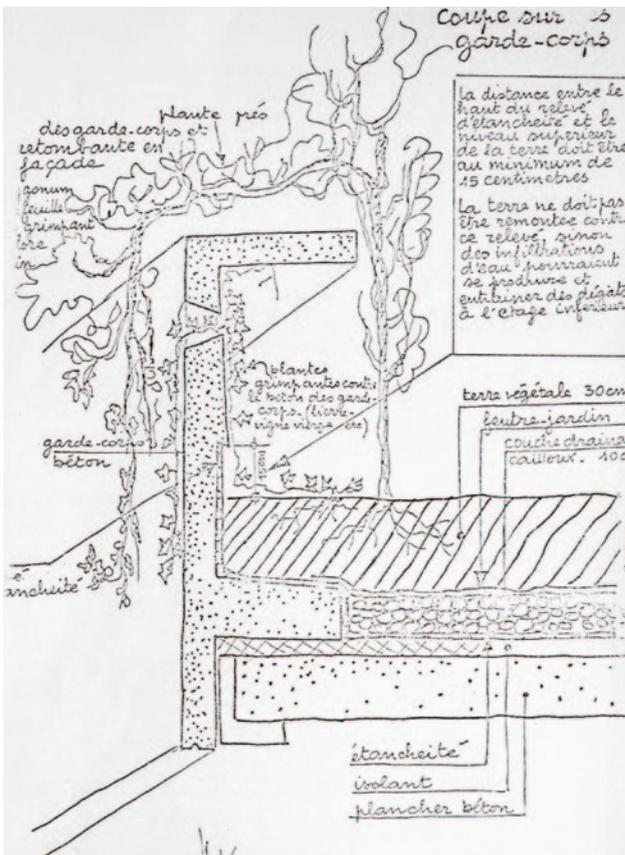
La préfabrication facilite également l'obtention d'un meilleur fini et d'une bonne compacité du béton, détail important en particulier pour les parties horizontales qui restent apparentes. Cette technique permet aussi d'inclure dans les panneaux de façade, diverses dispositions techniques. La coupe révèle ainsi un dessin complexe :

- un talon épais qui assure l'équilibre statique de la pièce
- une retombée avec une goutte d'eau qui habille le nez de dalle
- une engravure pour accueillir l'étanchéité
- une série de trous tronconiques, utiles pour la manutention mais également destinés à alléger visuellement la masse du parapet et à permettre à la végétation de déborder depuis la terrasse sur le bandeau en béton

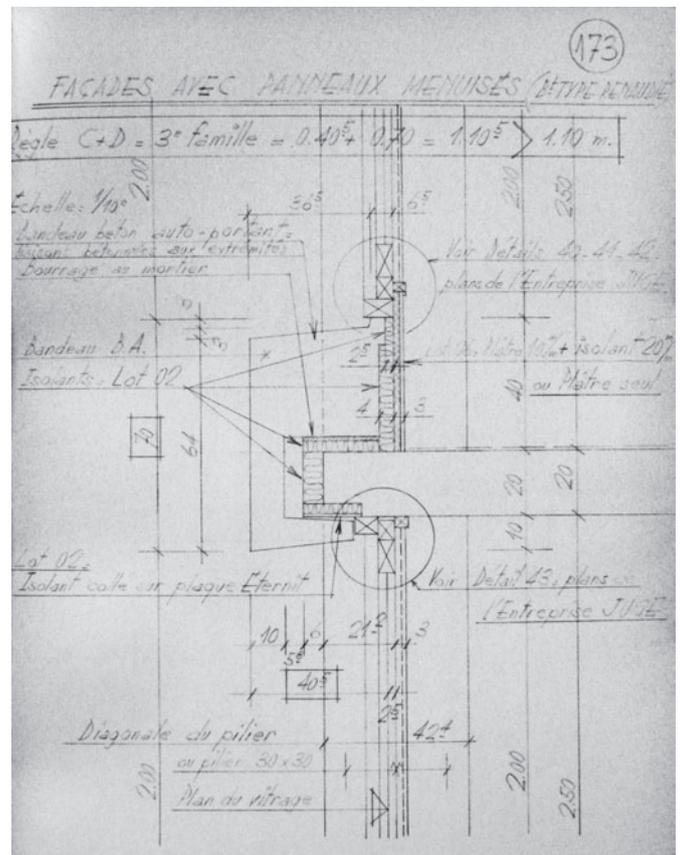
- le parapet est épaissi par un appui en retour de 40 cm afin d'accentuer le caractère monolithique de l'ouvrage, de lui conférer une plus grande force plastique (plus proche de celle d'une paroi rocheuse ou d'une maçonnerie traditionnelle, comparativement à l'aspect d'un assemblage rationnel d'éléments de modénature architecturaux).

Pour les angles saillants, deux types de préfabrication des panneaux ont été développés, l'un avec un assemblage biseau, l'autre moins abouti formellement dans lequel l'un des panneaux passe devant l'autre.

Les pièces préfabriquées sont dissociées de la structure des planchers et l'isolant thermique se prolonge entre ces éléments, ce qui permet d'éviter les ponts thermiques.



>>> Coupe sur une façade.



>>> Coupe sur une terrasse.

ÉVALUATION DE LA VALEUR DE L'ŒUVRE

L'invention d'un nouveau modèle

Lorsque les sites le permettent – Gigaro, Givors, Le Vaudreuil – Renaudie déplace le centre de gravité de la composition vers les coteaux. Lorsque le terrain est plat (Ivry, Saint-Martin-d'Hères) il s'efforce de constituer ce relief par le bâtiment lui-même comme une véritable topographie artificielle. Le rapport au sol, l'accroche organique de l'architecture au terrain font partie des préoccupations essentielles : pour Renaudie il n'y a pas de séparation entre l'architecture et son substrat et il n'a jamais recours à un dispositif de mise à distance, de type socle ou pilotis, auquel les architectes font couramment appel.

Cependant la conception architecturale de Renaudie est marquée par un rejet de la référence à la tradition de la ville classique, aux alignements et aux grandes

compositions territoriales dont se réclament Marcel Lods à Marly-le-Roi, Eugène Beaudouin à Sceaux ou Fernand Pouillon à Boulogne-Billancourt. C'est dans l'architecture vernaculaire qu'il puise son inspiration, celle des villages méditerranéens des Cyclades ou d'Italie (un des rares voyages qu'il entreprend dans sa jeunesse), mais aussi de Provence : l'élaboration de Gigaro se fait sur le site même du projet, dans des bâtiments de fortune, et le travail est entrecoupé et nourri de la visite des villages alentour. On peut imaginer le caractère vivifiant de cette expérience et comprendre les traces durables qu'elle laissera dans la pensée de Renaudie.

Les opérations comme celle des Étoiles de Givors ou la rénovation du centre-ville d'Ivry lui ont valu le Grand Prix national de l'architecture en 1978.

Il est impossible aujourd'hui de réfléchir sur la ville de l'après-guerre sans se trouver confronté à l'œuvre de Jean Renaudie. Intéressé essentiellement par le logement social, chez lui le projet architectural tend à se confondre avec un projet politique concordant avec ses ambitions. Il entend faire une architecture pour les habitants et remettre en question les idées reçues. Sa manière de concevoir le logement est complètement libérée des habitudes et des solutions éprouvées, mises au point et reproduites par des agences expérimentées dans ce domaine.



>>> Le rapport entre le bâti et son site d'implantation est presque fusionnel : en plusieurs endroits le béton et la roche se mêlent étroitement.



Les qualités majeures de l'œuvre

LE DESSIN, OUTIL DE LA PENSÉE CRÉATRICE AU SERVICE DE LA RÉALITÉ

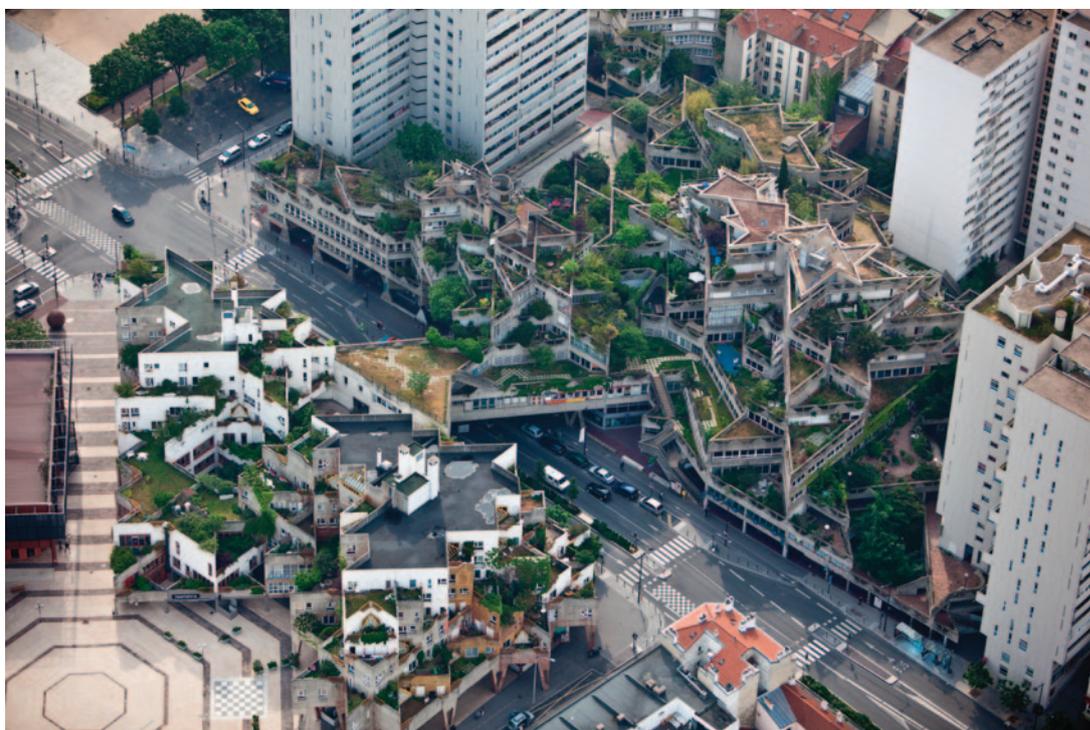
Le travail de Jean Renaudie est parfois décrit comme utopique, mais ses réalisations révèlent toute la richesse de ses recherches et de sa démarche, en donnant à voir leur aboutissement matériel. À Ivry comme à Givors ou à Saint-Martin-d'Hères, utilisant le dessin et les tracés géométriques comme outil de recherche, l'architecte crée des formes inattendues qui changent les simples pratiques de l'espace ainsi que les grands principes de sa conception.

Ces dessins ont pu apparaître comme une « vision utopique », une recherche formelle et abstraite mais en réalité pour Renaudie, ils servent bien à concevoir et ordonnancer les espaces et transcrivent ses ambitions en termes de volumes. Les esquisses montrent une manière de penser l'urbain à partir du vide, la masse bâtie étant la résultante d'un enchaînement d'espaces.

UNE CONCEPTION AMBITIEUSE DE L'HABITAT

L'architecture des loisirs s'impose à l'époque comme le lieu d'un renouvellement des conceptions en matière d'habitat. Le carcan des normes de surface, d'organisation distributive et spatiale lié au système de financement mis au point au début des années 1950 par un état dirigiste et planificateur, est venu rapidement brider les ambitions visant à réactualiser et poursuivre les recherches de l'entre-deux-guerres sur les immeubles villas ou les immeubles en gradin.

Libéré de ces contraintes, l'habitat de loisir se prête à une interprétation renouvelée de l'habiter. Marqué par une approche hédoniste, le logement n'est plus seulement le lieu de récréation de la force de travail, mais il devient le lieu d'une vie plus riche dans laquelle la relation avec la nature joue un rôle essentiel. C'est dans ce contexte que se forge l'humanisme de Renaudie qui sous-tend sa conception du logement. Un basculement idéologique se produit alors : Renaudie permet aux classes défavorisées (ses logements restent dans les coûts du logement HLM) d'accéder à un espace luxueux, la terrasse jardin, jusqu'alors exclusivement réservée à une élite et cantonnée aux derniers étages des immeubles urbains. Les opérations de Renaudie se caractérisent par l'innovation et la créativité : l'architecte rompt avec les conventions afin d'atteindre les standards de qualité qu'il souhaite offrir au logement social.



>>> C'est à Ivry-sur-Seine que Jean Renaudie avait expérimenté avec Renée Gailhoustet, pour la première fois, ses principes architecturaux et urbains novateurs, en rupture avec les tendances des années 1960.

DIMENSION URBAINE, MATÉRIALITÉ ET PERMÉABILITÉ URBAINE

Une des caractéristiques marquantes de l'opération est l'imbrication des échelles et des volumes. Renaudie a respecté de nombreuses traces et empreintes de l'ancien château, comme les chemins vicinaux, encore lisibles dans la superposition complexe des circulations et de l'habitat. Cette imbrication des distributions joue à la fois sur un registre naturel (promenades engravées dans la pente) et artificiel (cheminements s'appuyant sur le dispositif construit). Le dialogue entre les deux registres irrigue toute l'opération et s'appuie sur un système de parcours, de mouvements et de vues qui contribue à la modernité du projet.

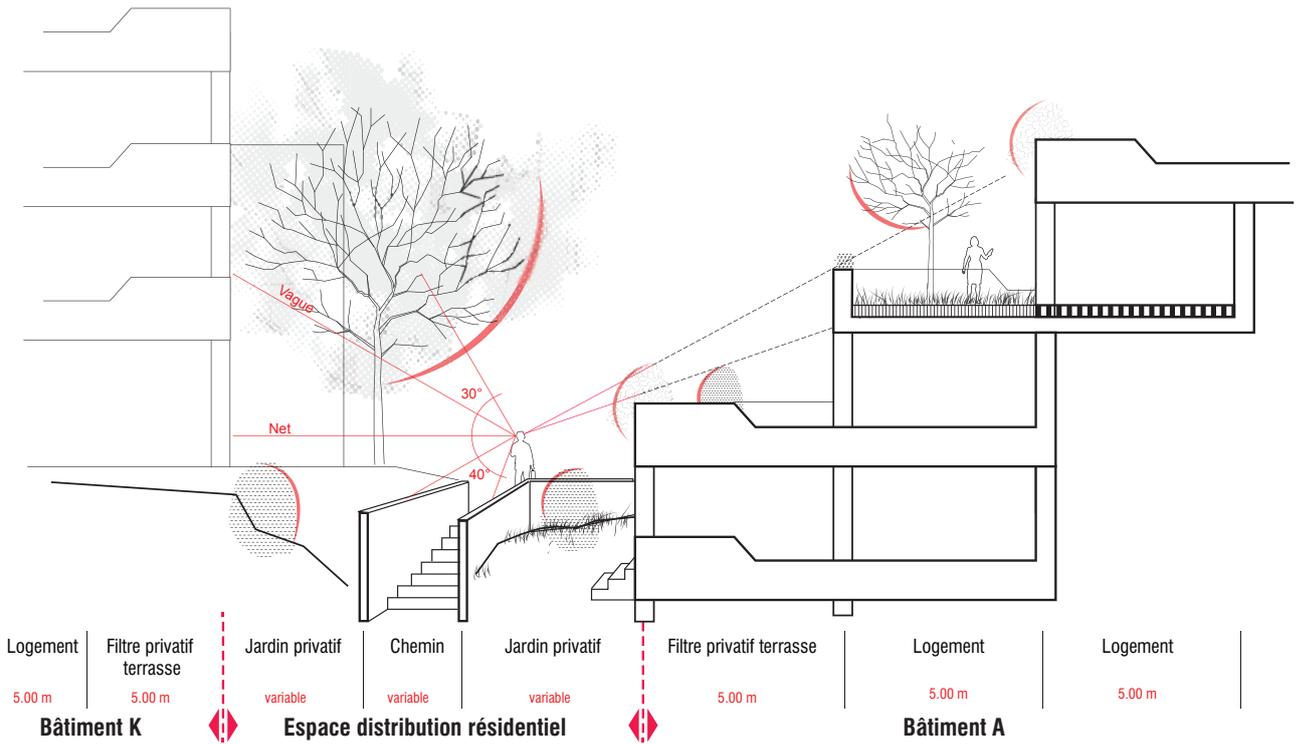
Chaque seuil individuel constitue une articulation entre emprise bâtie et terrasse privative et les effets de cadrages permettent de ménager l'intimité de l'espace domestique. Les terrasses sont conçues comme une pièce supplémentaire du logement, élément fondamental du programme.

L'organisation générale de l'opération repose ainsi sur un agencement savant entre le bâti, les circulations, les espaces végétalisés et le site d'implantation. Ces dispositions complexes règlent finement les rapports entre les différents espaces et organisent la progression depuis les espaces publics et collectifs jusqu'à l'intimité du logement.

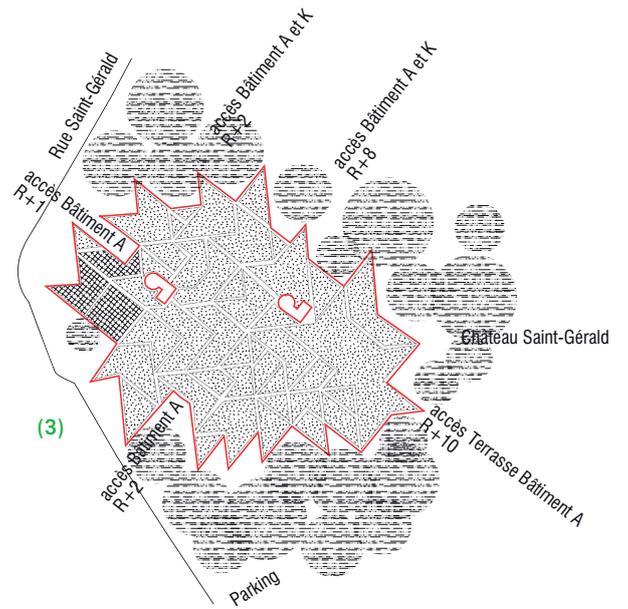
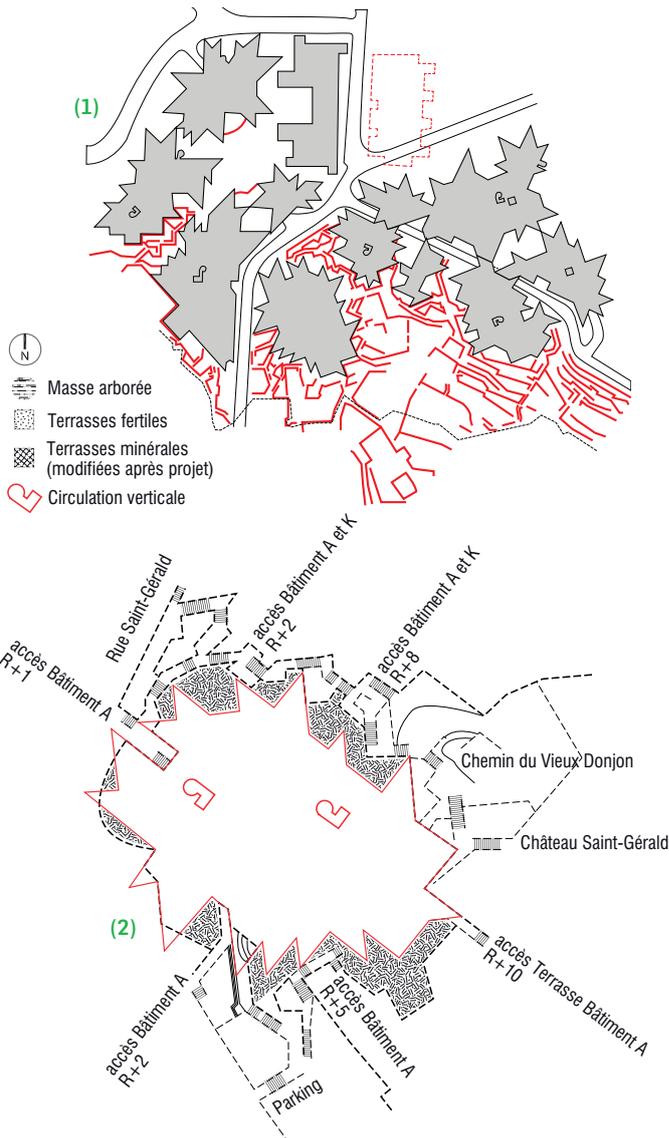
L'implantation et la matérialité des bâtiments sont respectueuses du site et permettent sa mise en valeur : le béton brut fait écho à la roche, les terrasses et leurs plantations en cascade à la végétation environnante. La richesse des dispositifs spatiaux favorise la diversité des parcours et la découverte progressive des détails de l'opération. La fragmentation des volumes et les cheminements créés organisent une continuité entre le centre-ville et le sommet de la colline. Ainsi, l'opération s'adapte totalement au site qui l'accueille en préservant de multiples opportunités de déambulation à travers le site.



>>> L'imbrication des volumes bâtis et des cheminements piétons ainsi que l'abondance de la végétation sont caractéristiques des Étoiles.



>>> Coupe illustrant l'assemblage complexe entre bâti et circulations, depuis les cheminements publics jusqu'à l'intérieur des logements, en passant par les terrasses et jardins privés. La végétation participe pleinement à ce système en délimitant des champs visuels et en formalisant des seuils entre les différents espaces.



>>> Ces schémas exposent les nombreux cheminements piétons de l'opération (1), l'emprise des circulations et des espaces publics à proximité d'un bâtiment (2) et l'importance des surfaces végétalisées sur le bâtiment et autour (3).

2

ÉVOLUTION ET ÉTAT DE L'OPÉRATION

ÉVOLUTION DU CONTEXTE

Situation dans l'armature urbaine, cadre bâti et paysage

Situation économique et sociale ; domanialité, statuts et gestion

Perception et perspectives de projet

LES ESPACES EXTÉRIEURS

Aménagements extérieurs et paysage

Séquence d'accès aux logements

L'ENVELOPPE

Matériaux et état général

Panneaux de façades, fenêtres et fermetures

Couverture et prolongements extérieurs des logements

LES LOGEMENTS

Qualités spatiales et possibilités d'évolution

Confort et équipement

ÉVOLUTION DU CONTEXTE

Situation dans l'armature urbaine, cadre bâti et paysage

Le centre-ville accueille les services publics comme la mairie ou le centre des impôts et la maison de l'emploi récemment inaugurés. Les équipements intégrés dans l'opération sont quant à eux dans des situations variables. La bibliothèque a été rénovée et transformée en médiathèque en 2007 ; c'est un équipement majeur de la ville de Givors sur la place Camille-Vallin qui contribue fortement à l'intégration des Étoiles dans la vie urbaine. Le théâtre attire toujours un public au-delà de la commune, mais des menaces pèsent sur son classement comme scène nationale et sur son financement. Des problèmes réglementaires d'accessibilité aux personnes handicapées (PMR) se posent également. D'autres équipements installés de plain-pied ont disparu, laissant inoccupé une partie du rez-de-chaussée et le déménagement prévu de la crèche Eugénie-Cotton va créer de nouveaux locaux vacants. Pour pallier ce problème, la ville a créé un lieu d'expositions *La Mostra* au rez-de-chaussée d'un immeuble donnant sur la place. Une exposition y retrace la construction de la cité des Étoiles et présente la grande maquette en bois du projet.

La construction proche de la gare d'un centre commercial appelé Givors 2 Vallées constitue une nouvelle centralité qui a accentué les difficultés du centre-ville. Seuls quelques derniers petits commerces subsistent encore difficilement le long de la rue Roger-Salengro, ancienne artère commerciale menant à la place Camille-Vallin. Malgré cette concurrence, plusieurs établissements (banques, journal local, brasserie) se maintiennent dans la partie est donnant sur la place. Mais la principale animation du quartier reste le marché qui attire trois fois par semaine la population de toute la ville et des environs.

Le quartier est desservi par plusieurs lignes de bus et l'intégralité du réseau des transports en commun de la ville fait actuellement l'objet d'un programme de développement, d'entretien et de modernisation dans le cadre du projet « Grand Lyon ». Un nœud important du réseau prévu à l'ouest de la place Camille-Vallin constitue un atout supplémentaire pour l'opération qui, par ailleurs, se trouve à une quinzaine de minutes à pied de la gare Givors-ville. L'amélioration récente de la desserte de Lyon, en fréquence, en rapidité et en confort, transforme cette ligne en un véritable RER et fait de Givors un site résidentiel proche et agréable pour la population du Grand Lyon.

ENVIRONNEMENT URBAIN CONSTRUIT

À Givors, certains quartiers ont subi des démolitions, comme dans le grand ensemble des Vernes où de trop nombreux logements (1 700) avaient été construits dans les années 1970⁷. L'opération des Étoiles n'a pas connu pareil traumatisme : considérée par la ville comme un projet de société autant que comme un projet architectural, elle a toujours bénéficié d'une volonté politique de conservation. Malgré les problèmes d'entretien des bâtiments et des espaces extérieurs, le niveau de vacance reste très faible, voire inexistant sauf au niveau des locaux commerciaux. Seuls les logements de type T2 sont plus difficiles à proposer aux futurs locataires, car ni le nombre, ni la taille des pièces ne correspondent aux besoins des familles.

L'évolution majeure est un projet visant à revaloriser le centre historique et à le connecter sur le pôle gare et le centre commercial des 2 Vallées. Inscrit en 2000 dans le contrat de ville d'agglomération et dans une ORU (Opération de rénovation urbaine), le projet a bénéficié de financements européens. Il prévoyait la démolition des deux bâtiments construits par ETRA à l'ouest de la place, afin d'ouvrir plus largement la vue sur le coteau et de permettre le développement du marché. Un seul de ces deux bâtiments, qui comprenait 28 logements locatifs et quelques commerces, a finalement été démoli. Cette démolition a permis, depuis le débouché de la rue Salengro, d'ouvrir la vue sur la place et au-delà vers les Étoiles, la colline et le château. Cette destruction a également permis de créer les voiries nécessaires à la circulation et au stationnement des bus afin d'assurer une meilleure desserte du centre-ville et d'améliorer les flux venant de la rue Roger-Salengro en direction du marché.

- 7 À l'époque, un minimum de 1 500 logements est requis pour déclencher la construction d'un collège par l'État. Effet pervers du système, ces dispositions ont conduit à construire des logements en surcapacité, d'où un taux de vacance élevé (15-18 %). Cette situation a été résolue par la destruction des deux tours « Louise-Michel » puis des quatre tours « Jacques-Duclos » (244 logements).
- 8 Extrait du plan local d'urbanisme (PLU) de Givors.

CONTEXTE PAYSAGER

Le projet d'aménagement et de développement durable de la ville de Givors retient parmi cinq enjeux majeurs, celui de « conforter une centralité polymorphe de Givors en renforçant la complémentarité des quartiers de la ville ». L'objectif est de requalifier le centre (travail sur l'habitat, réhabilitation des espaces publics, amélioration de l'image urbaine) afin d'en faire un pôle d'équilibre de l'agglomération lyonnaise. Cet objectif inclut « le développement d'un tourisme patrimonial et naturel par l'amplification du rôle de "ville porte" du Pilat et en s'appuyant sur la diversité du patrimoine architectural, culturel et historique (valorisation des éléments identitaires de Givors comme les Étoiles, le patrimoine industriel) ⁸ ».

Afin de préserver et mettre en valeur ce patrimoine paysager exceptionnel, la municipalité a entrepris plusieurs interventions sur l'architecture, le paysage et l'environnement urbain du site. La démarche se doit de redonner une seconde jeunesse à l'ensemble, en faire un lieu de promenade en famille, de pique-nique et de visite touristique. Deux projet principaux ont été menés : la consolidation des terrasses et la mise en lumière de l'ensemble bâti et paysager. Plusieurs chantiers d'insertion ont été entrepris sur le site, afin de remettre en état et de consolider les ruines du château (longtemps envahies par la végétation), mais aussi reconstituer des cheminements sécurisés reprenant pour partie les anciens sentiers.



>>> Maquette de l'opération, aujourd'hui exposée à La Mostra, archives municipales de Givors.

Situation économique et sociale ; domanialité et gestion

Dès 1994, le centre historique de Givors dépérit. Malgré les efforts de la ville, la situation sociale, urbaine et économique y devient progressivement préoccupante. Le taux de chômage, en diminution entre les deux recensements, reste néanmoins élevé (de 22 à 16 %). Le taux de rotation est important dans le logement social (11 %) et dans l'habitat privé, 200 logements sont vacants, la plupart très dégradés. Par ailleurs l'activité commerciale régresse (environ 50 % des cellules commerciales sont vacantes) et des problèmes de délinquance apparaissent.

PROPRIÉTÉS ET STATUTS JURIDIQUES

Aux Étoiles, les deux tiers des logements sont des logements locatifs, gérés par deux bailleurs sociaux : OPAC du Rhône et Immobilière Rhône-Alpes, filiale lyonnaise de I3F. Le dernier tiers est constitué des logements en copropriétés. Les limites entre les différentes propriétés et l'espace public n'ont pas été clairement définies à la fin de l'opération ce qui complique aujourd'hui la gestion des espaces aux rez-de-chaussée, des passages sous les bâtiments et des places. Le bailleur n'est propriétaire que de l'emprise du bâti. Son rôle dans l'entretien des espaces extérieurs est très limité ce qui permet de garder des loyers abordables. C'est donc la ville qui se charge de l'entretien des parties communes de l'opération dont les placettes, les cheminements, les espaces verts, etc.

De prime abord, il n'existe aucune différence d'aspect entre locatif et copropriété, mais une analyse plus attentive révèle des différences en matière d'entretien du bâti et de sauvegarde de l'architecture. Dans la copropriété, les façades ainsi que les terrasses, récemment rénovées, sont bien entretenues et couvertes de végétation, ce qui est moins le cas pour celles des logements en location. Il semble également que l'on y rencontre moins de problèmes au niveau de la gestion des parties communes et de délinquance.

Perception et perspectives de projet

Lors de son inauguration en 1982, la cité des Étoiles suscite un grand intérêt dans le public. La presse écrite et la télévision se font largement l'écho de cette opération de rénovation, qui a d'ailleurs valu à Jean Renaudie le Grand Prix national de l'Architecture en 1978 et au Cabinet ETRA, le prix international d'architecture 1980-81 de l'Institut national du Logement. De multiples actions de médiation, brochures, catalogues et expositions suivent l'inauguration du projet ; la Poste édite également une série de timbres sur l'architecture de Jean Renaudie et le quartier du Vieux-Givors. Dans la revue *D'Architectures* en 1992⁹, Camille Vallin témoigne d'un nombre important de visiteurs venus de France et de l'étranger. L'effet de nouveauté est passé, mais la modernité et la singularité de l'opération suscitent toujours un vif intérêt.

En 2003, la cité des Étoiles reçoit le label « Patrimoine du xx^e siècle » et aujourd'hui le projet *Utopies réalisées* propose une série d'actions interactives – vidéos, conférences et visites guidées de la cité et des logements, organisées par les offices du tourisme du Grand Lyon et de Saint-Étienne Métropole. Dans ce cadre, une publication offre un aperçu historique sur quelques opérations emblématiques dans la région lyonnaise, dont la cité des Étoiles¹⁰.

MANIFESTATIONS : COMMÉMORATIONS, VISITES, ACTIONS PÉDAGOGIQUES

Depuis son inauguration en 1982, la ville organise différentes manifestations et actions pédagogiques auprès des habitants de la cité. Au début des années 1990, une première exposition est organisée par l'Institut français d'architecture (Ifa) sur les réalisations d'Ivry et de Givors et un livre sur l'architecture de Renaudie est publié à cette occasion. Ce travail, qui réunit photographies anciennes, plans, croquis et autres documents graphiques, est réalisé grâce à la collaboration de Pascale Buffard, Renée Gailhoustet, Nina Schuch et Serge Renaudie. Une deuxième exposition est organisée en 2002 par le Centre Georges-Pompidou et une émission de radio est enregistrée lors de cet événement et diffusée sur France Culture¹¹. En 2012 la ville a fêté les 30 ans de l'opération à travers une douzaine d'initiatives culturelles et pédagogiques, mettant à disposition des givordins une partie de l'inventaire des Archives municipales (installées pour l'occasion dans un lieu déconcentré de la ville, une fois dans l'année) et incluant des activités culturelles. Créé au pied des Étoiles en 2009, *La Mostra* est un espace dédié aux arts plastiques, qui accueille diverses manifestations artistiques ainsi que le centre d'interprétation de la cité des Étoiles. Le lieu a abrité en 2013 une exposition

temporaire consacrée à l'œuvre de Jean Renaudie, en collaboration avec le Centre Georges-Pompidou. Dessins, esquisses et photographies retraçaient le travail de l'architecte et resituaient les Étoiles dans son œuvre.

Les terrasses font également l'objet d'une action pédagogique de la part du bailleur social (Opac du Rhône) et du service de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) de la ville. Le projet vise à encourager l'activité des « habitants-jardiniers » des Étoiles

(ateliers de jardinage, échanges de pratiques) et ainsi de redonner aux terrasses, selon la conception de Renaudie, « des toits végétalisés pour la beauté des yeux et pour le bien-être des habitants ». Ces actions culturelles ont été l'occasion pour la ville d'intervenir sur les bâtiments dans le cadre de la revalorisation du quartier : ravalement des façades, rénovation des terrasses et mise en lumière de la colline Saint-Gérald.



>>> Mise en lumière des Étoiles et de la colline Saint-Gérald.

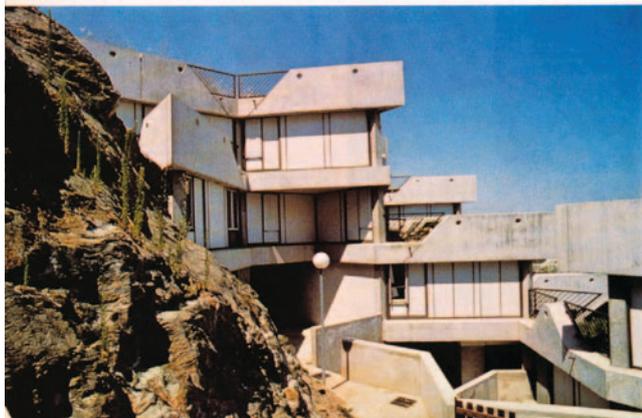
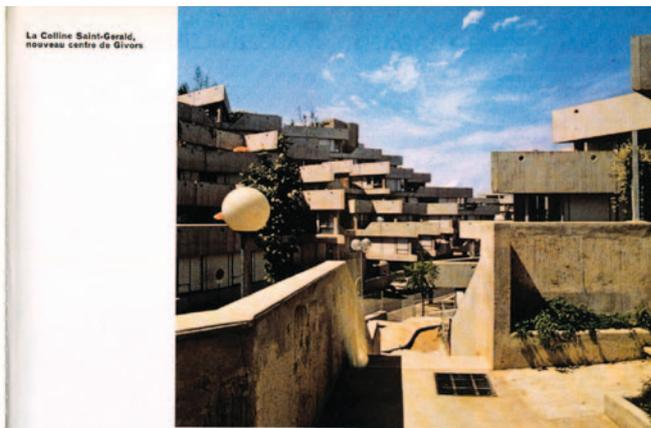
- 9 Robichon, *op. cit.*, p. 42-45.
 10 Ragot, Gilles, *Utopies réalisées...*, 2010.
 11 Émission *Métropolitains* de François Chaslin.

PUBLICATIONS SPÉCIALISÉES ET ÉTAT DE LA CONNAISSANCE

Peu après la livraison de l'ensemble, de nombreux articles sur la cité des Étoiles paraissent dans des revues d'architecture : *L'Architecture d'aujourd'hui*, *Techniques et architecture*, *Urbanisme* ou *AMC*. Un intérêt particulier est porté aux théories de Jean Renaudie sur la conception de la ville moderne et de l'habitat collectif. Hubert Knapp s'en fait largement l'écho dans un documentaire tourné lors de la construction et intitulé *Mon quartier c'est ma ville : les Étoiles de Givors*. L'opération fait également l'objet de recherches universitaires¹². En 2009, le ministère de la Culture et de Communication a commandé une

étude sur la question du paysage au sein des grandes opérations de logement collectif des Trente Glorieuses¹³, publiée ensuite dans un ouvrage sur les grands ensembles¹⁴. Cette opération est donc grandement reconnue et étudiée depuis sa réalisation.

En termes de perspectives de projet, la ville avait envisagé la construction d'une halle couverte abritant quelques commerces permanents pour accompagner l'élargissement de la place et le renforcement du marché. Ce projet, lié à la destruction du deuxième bâtiment ETRA, est aujourd'hui abandonné pour des raisons économiques.

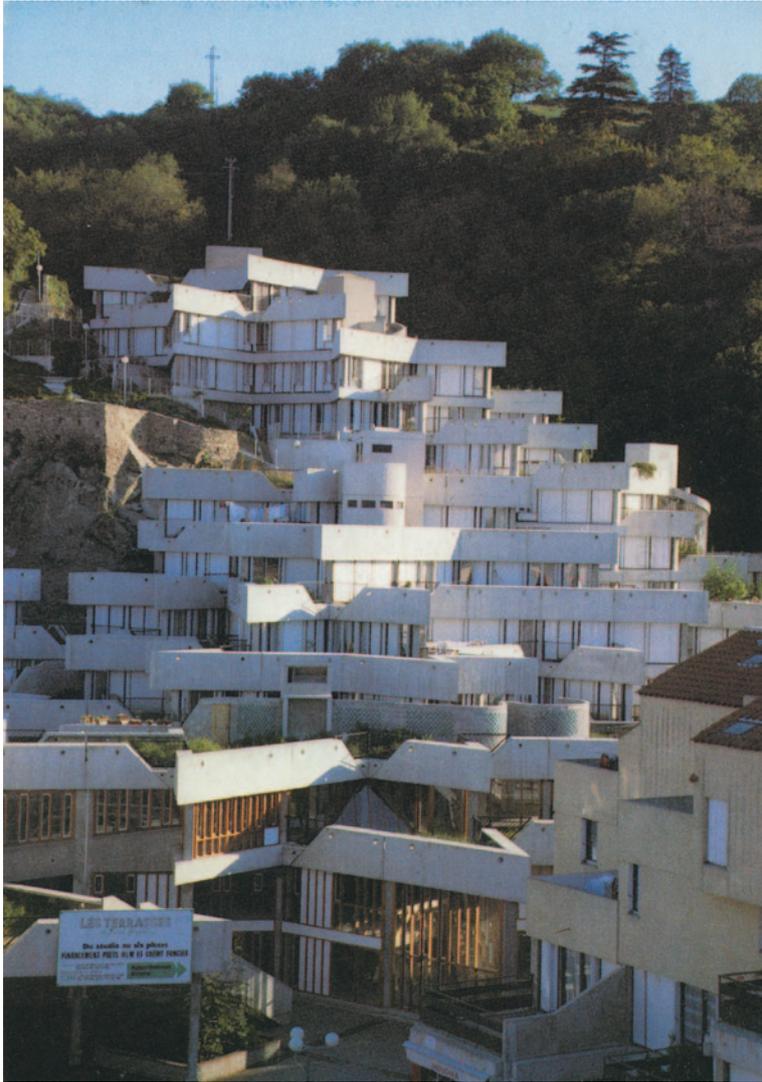


>>> Ce projet de Jean Renaudie a fait l'objet de nombreuses publications dans les revues d'architecture, *Techniques et architecture*, 1981, n° 335.

12 Notamment celles de Wilfried Laurego en architecture et celle de Stéphane Rogemont en sociologie et en ethnologie urbaine. Une thèse de doctorat en architecture sur les œuvres des architectes Jean Renaudie et Renée Gailhoustet, et plus particulièrement leur travail sur la rénovation du centre-ville d'Ivry-sur-Seine, est aussi soutenue par Bénédicte Chaljub.

13 Étude menée par Bernadette Blanchon, architecte, Denis Delbaere, paysagiste et Jörn Garleff, historien.

14 *Les Grands ensembles, une architecture du xx^e siècle*, 2011, p. 207-221.



>>> En 1985, la Poste a édité une série de timbres et d'enveloppes consacrés à l'architecture contemporaine. Le premier timbre de la série représente la cité des Étoiles de Givors, en hommage à Jean Renaudie pour son travail sur le logement social.

LES ESPACES EXTÉRIEURS

Aménagements extérieurs et paysage

QUALITÉ DES ESSENCES ET DES FORMES VÉGÉTALES, ÉTAT SANITAIRE

À l'origine, les plantations débordaient des terrasses par-dessus le parapet et par les orifices coniques qui les ponctuent. Elles accompagnaient ainsi les fortes horizontales des bandeaux en béton et restituaient de manière très poétique cette architecture de restanque : la végétation participait ici non seulement de la matérialité des toitures mais également de celle des façades. Le nettoyage des bétons qui a été réalisé a fait disparaître cette strate végétale, ce qui donne aujourd'hui aux façades un aspect beaucoup plus minéral et conventionnel.

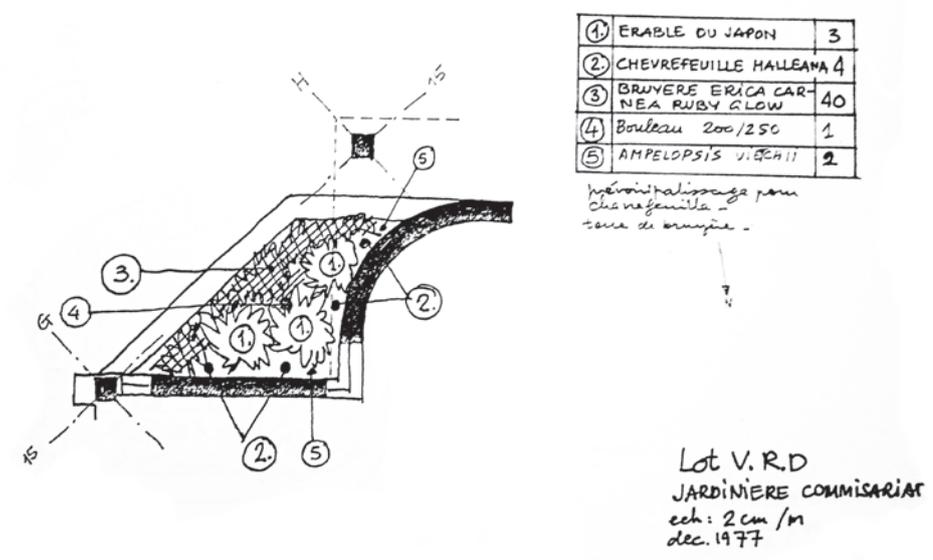
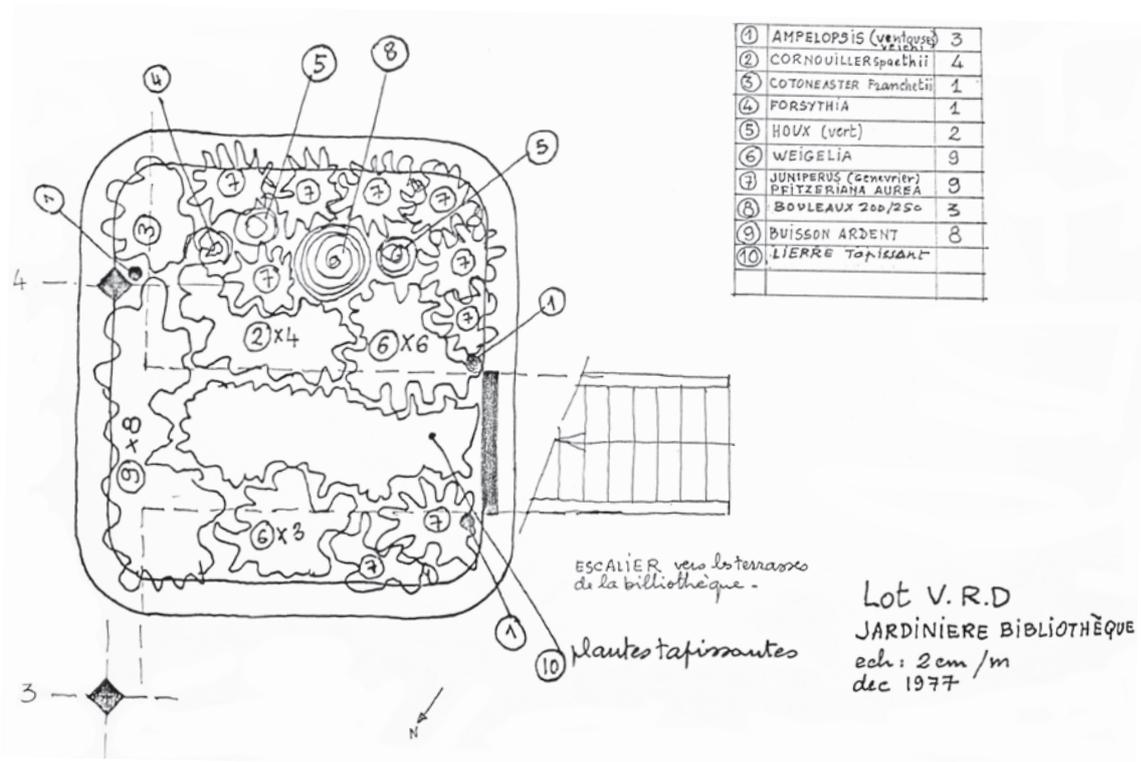
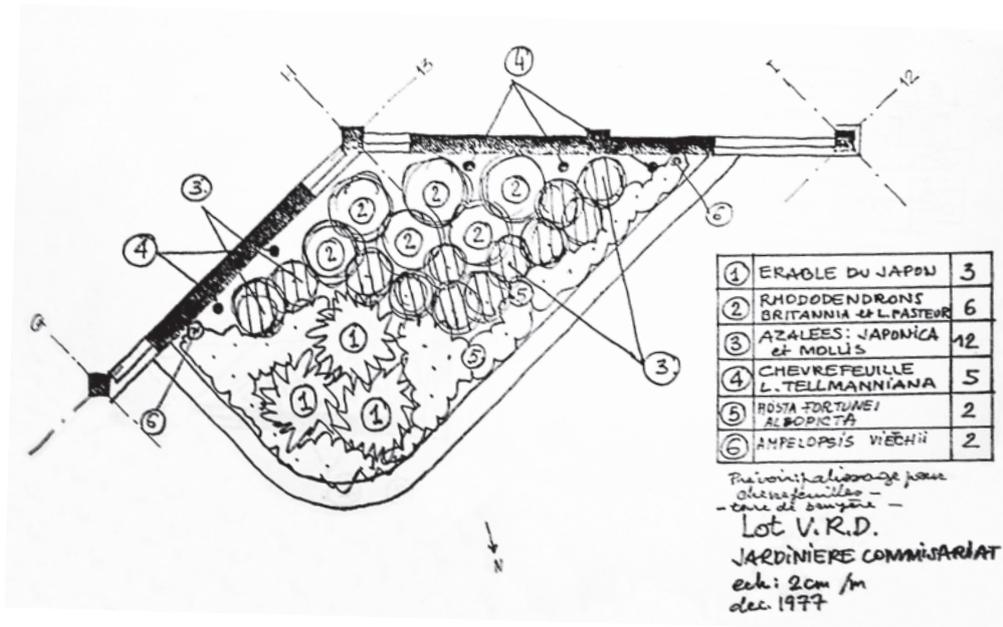
Sur la place Camille-Vallin, un mail de platanes préservé lors de la construction des Étoiles apporte un ombrage devant la façade sud de la mairie. Ces arbres adultes ont été précieusement conservés, pour certains déplacés, lors de la réorganisation de la place.

Dans l'opération elle-même la seule végétation est celle des terrasses privatives, à l'exception des quelques arbres de haute tige qui structurent la place du Coteau en y amenant un ombrage agréable.



>>> La végétation des terrasses recouvre peu à peu les façades en béton.

>>> La place Camille-Vallin, 1982.





Érable du Japon (Acer Japonicum)



Rhododendron Britannia
et Louis Pasteur



Azalée japonica



Chèvrefeuille L. Tellmanniana



Hosta Fortunei albopicta



Ampelopsis veitchii



Cornus alba Spaethii (cornouiller)



Cotoneaster Franchetti



Forsythia



Houx vert



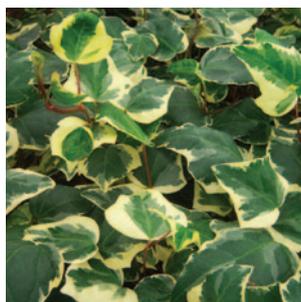
Weigelia



Juniperus sibirica



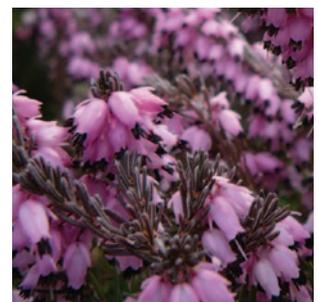
Buisson ardent (Pyracantha)



Lierre tapissant



Lonicera x tellmanniana



Erica carnea ruby glow



Bouleau
à papier-betula-papyrifera

>>> Jean Renaudie conçoit dans le détail les plantations des terrasses et jardins, constituées de matières végétales ornementales dans des palettes colorées riches et contrastées (expression d'une époque, mais aujourd'hui encore d'actualité au vu de l'offre des jardineries). La palette d'expression mise en place offre de fortes variations saisonnières, mais sur une plage importante de l'année, les modulations moirées de verts unifient la perception de l'ensemble du projet. Indissociable de l'architecture, cette expression végétale fait écho à la colline Saint-Gérald boisée et assure la symbiose entre la cité des Étoiles et son site d'implantation.

ESPACES VERTS PRIVATIFS ET PRIVATISÉS

Les cheminements internes de l'opération ont été réaménagés. La dominante minérale a été diversifiée par petites touches d'éléments végétaux qui délimitent les couloirs piétonniers et qui séparent les façades et les jardinets des logements.

Des grillages ont été posés en certains points par des habitants importunés par le passage, par la proximité des façades en vis-à-vis ou surtout lorsque le chemin offrait des vues plongeantes sur l'espace domestique.

Mais en général haies, arbustes, plantes grimpantes et murets apportent aux logements la protection nécessaire contre les regards indiscrets tout en respectant la perméabilité originelle de l'espace.



>>> Les grilles installées par des habitants réduisent la fluidité des dispositions d'origine, qui ménageaient de nombreux passages au sein de la résidence.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET CIRCULATIONS

À l'écart des rues du centre-ville, un peu comme un jardin à l'intérieur d'un îlot, le petit amphithéâtre place du Coteau, qui est la principale place publique de l'opération, est aujourd'hui laissé à l'abandon. Comme tous les espaces communs de la cité, il appartient à la ville qui semble accorder peu d'importance à son entretien. De ce fait, l'espace est aujourd'hui peu fréquenté par les habitants. En réaction à des problèmes de délinquance, les gradins ont été remplacés par des terrasses engazonnées. Face à cette situation, Immobilière Rhône-Alpes, propriétaire d'un immeuble adossé, a proposé de prendre en charge l'entretien de l'amphithéâtre à condition de pouvoir le clore et d'en contrôler l'accès. Cette évolution irait à l'encontre de la conception originelle qui assurait une grande porosité et inventait de nouveaux rapports entre les différents espaces (bâti, extérieurs, privés, publics, individuels, collectifs). Cependant, l'état de désaffectation du lieu est aussi largement lié au manque d'occupation des rez-de-chaussée alentour et risque de s'aggraver avec la disparition (programmée) de la crèche.

À la fin des années 1990, la délinquance se développant, la copropriété a fermé les passages sous les bâtiments. Cette fermeture a été réalisée dans le cadre du marché de définition de 1999. En conséquence, l'opération a perdu certaines de ses qualités architecturales, notamment sa grande porosité urbaine qui se traduisait par un passage public vers la colline et une scénographie spectaculaire comme en présentent les architectures des anciens villages. Le problème de délinquance est aujourd'hui résolu mais le dispositif de contrôle des accès reste en place malgré tout. Cette même problématique se retrouve dans le bâtiment appartenant à Immobilière Rhône-Alpes situé près de la place Camille-Vallin. Selon la même idée de porosité urbaine, le bâtiment possède un parcours intérieur accessible depuis plusieurs entrées et distribuant les différentes liaisons verticales. Cette situation semble rendre difficile la lutte contre la petite délinquance qui sévit sporadiquement : cette organisation qui ménage des issues multiples est perçue comme un espace difficile à contrôler et le bailleur mène des études pour découper les bâtiments en immeubles distincts et en rompant les liaisons internes.



>>> Croquis de Jean Renaudie et photos montrant l'implantation des logements sur le flanc de la colline et les circulations.



CHEMINS ET AMÉNAGEMENTS, AIRES DE JEU

Le statut des espaces de circulation n'est pas défini de manière univoque. Le parcours piétonnier est un espace distributif des différents immeubles, mais il est également conçu comme une suite d'expériences sensorielles.

Les rues, les passages privés et les cheminements publics s'entrelacent. Ils longent les terrasses et s'élargissent par endroit pour former une placette ouverte sur un vaste panorama. Le rapport du plein au vide s'inverse brusquement lorsque, à l'instar des passages du Vieux-Givors, le parcours du piéton pénètre la masse bâtie, débouchant dans un espace dont le caractère caverneux surprend et séduit : la circulation devient promenade, exercice hygiénique et ludique. Ces cheminements, qui rappellent les traboules lyonnaises, font partie de la mémoire collective des habitants et constituent une promenade urbaine donnant accès à la colline.

Cette perméabilité de la ville, ce passage fluide et sans rupture brutale entre l'espace public et le seuil du logement constitue une qualité essentielle de l'opération mais aussi une de ses principales fragilités.

C'est précisément cette absence de rupture qui pose problème et amène les gestionnaires à définir physiquement, par des clôtures, le périmètre de leur parcelle et de leurs responsabilités. Les parcours empruntant les parties privatives, autrefois ouverts à la circulation publique, ont été clos et ont un peu perdu leur caractère naturel : plafond en frissette, sols en galets, éclairage urbain en atténuent la rugosité initiale. Leur qualité plastique demeure néanmoins.

VOIRIES ET STATIONNEMENTS

Renaudie ne recherche pas une séparation des flux automobile et piéton mais une démultiplication des flux. Ainsi à Givors, le réseau des voies préexistantes est maintenu et il est emprunté comme autrefois par les voitures en même temps que par les piétons. Il est simplement complété par le réseau de cheminements escaladant la colline pour rejoindre le château, avec une hiérarchie des voies proche de celle préexistante et une économie de voirie automobile.

Dans le cadre du marché de définition de 1999, le travail de requalification des espaces publics du centre-ville a concerné les places Camille-Vallin et Jean-Jaurès, la rue Gambetta qui les traverse, ainsi que les cheminements au sein de l'opération.

La rue Gambetta, désormais déviée pour passer aux pieds des Étoiles, ne coupe plus en deux l'espace réservé au marché. Un traitement minéral homogène unifie les deux places et met en évidence les composantes de la centralité de Givors, dont l'hôtel de ville.

Le stationnement se fait dans les deux parkings souterrains situés dans la partie basse. Cependant aujourd'hui ils offrent moins de places qu'à l'origine, car une réorganisation fonctionnelle en a diminué la surface utile.

>>> Vue d'un escalier extérieur.



Séquence d'accès aux logements

LE PARCOURS EXTÉRIEUR ET À COUVERT

Les agrégats de logements disposés en gradin sont desservis par plusieurs escaliers mais le découpage correspondant à ces liaisons verticales n'est pas lisible depuis l'extérieur : le bâti forme une masse continue qui n'apparaît pas divisée en immeubles. Seule l'émergence des escaliers dans les étages supérieurs ou leur position en façade permet de les localiser et de signaler l'entrée, parfois de manière très marquée.

De même, l'accès aux immeubles se fait par des dispositifs spatiaux diversifiés : tantôt un escalier extérieur occupe une faille ménagée dans le bâti pour atteindre dans la profondeur la liaison verticale qui émerge en arrière plan, tantôt l'escalier extérieur forme une tour dans un angle rentrant du bâti.

Dans les bâtiments situés dans la partie basse, le sol naturel est quasiment horizontal et les escaliers sont reliés entre eux par une galerie intérieure qui, au rez-de-chaussée et au premier étage, traverse l'ensemble de la masse bâtie et met en relation les différents espaces urbains.

Dans les immeubles de la partie haute, les entrées donnent directement sur la rue ou sinon c'est le chemin piétonnier extérieur qui relie les différents escaliers.

LES ESPACES D'ACCUEIL ET DISTRIBUTIFS INTERNES

Le hall d'entrée n'est marqué ni comme un seuil ni comme un espace représentatif : plutôt exigu, il est un lieu de cheminement entre l'espace extérieur et la liaison verticale.

Les escaliers hélicoïdaux sont toujours doublés d'un ascenseur. Lorsqu'ils sont en façade, ils ne sont pas fermés et apparaissent comme un prolongement des cheminements extérieurs.

Les couloirs de distribution, dont la longueur est limitée par le règlement de sécurité, présentent des inflexions suivant la géométrie de la trame. Ils desservent jusqu'à sept appartements dans les immeubles pyramide. Dans les immeubles adossés, leur tracé s'adapte à la forme de la paroi rocheuse et ils distribuent en général trois ou quatre logements. Parvenu à une certaine hauteur, le volume de l'escalier sort du gabarit des gradins et une galerie dans la profondeur permet de rejoindre un second escalier et un ascenseur décalés sur l'arrière.

L'ensemble des Étoiles paraît de prime abord inaccessible aux handicapés moteurs. Pourtant les immeubles possèdent tous un ascenseur et lorsque l'accès au hall se fait par un escalier extérieur, un parcours alternatif permet de rejoindre le noyau distributif directement depuis le rez-de-chaussée.



>>> Hall d'entrée d'un bâtiment depuis le rez-de-chaussée.

L'ENVELOPPE

Matériaux et état général

Après trente-cinq ans de vie, les façades des Étoiles nécessitent des travaux d'entretien : le béton est marqué par des moisissures et les joints entre les éléments préfabriqués sont endommagés, ainsi que les couvre-joints et lisses basses des panneaux de façade. De plus, les performances thermiques des menuiseries en bois ne sont plus suffisantes au regard des normes actuelles. En revanche, l'étanchéité des terrasses, expertisée par un bailleur social, s'est révélée d'excellente qualité malgré quelques problèmes d'infiltration dus à une garde d'eau insuffisante au droit des panneaux de façade.

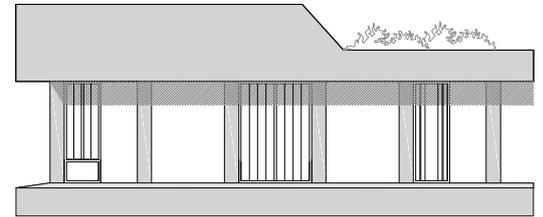
La ville a mené une politique très active pour convaincre les copropriétaires de ravalier les immeubles, et elle s'est engagée financièrement en accordant une subvention de 20 % du montant des travaux (soit 4 000 euros par logement). La région Rhône-Alpes ayant aidé à hauteur de 30 %, les copropriétaires n'ont eu à assumer que la moitié du financement. Le renouvellement des menuiseries ne faisait pas partie de ce programme mais certains propriétaires en ont pris l'initiative. Un ravalement des façades des logements locatifs s'avère nécessaire, surtout concernant les bandeaux en béton marqués par les champignons et les moisissures (excepté pour certains qui ont déjà bénéficié d'un ravalement et d'un changement des couvre-joints).

Panneaux de façades, fenêtres et fermetures

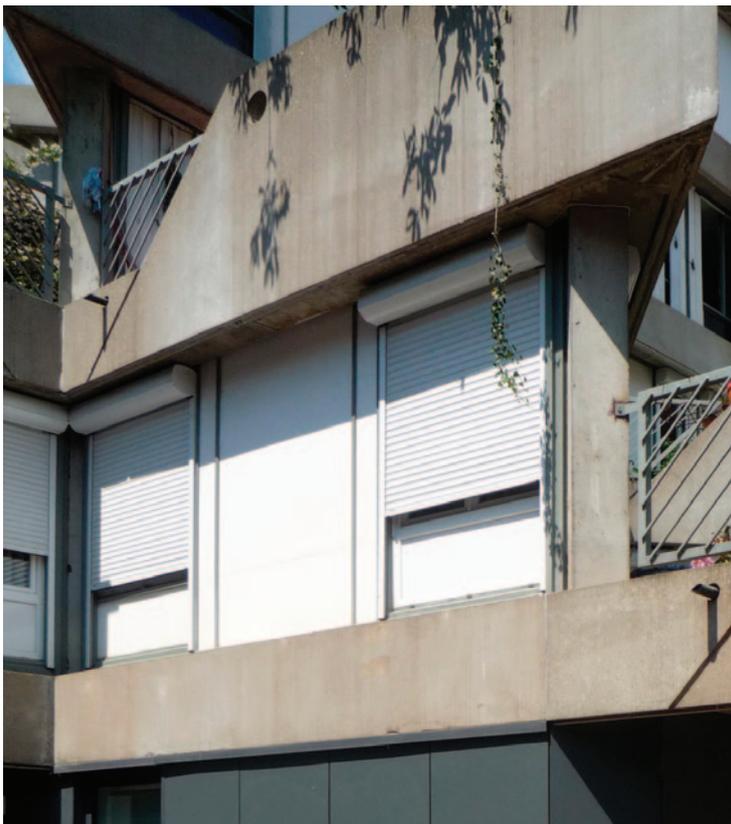
Selon Serge Renaudie, fils de l'architecte, la façade est un élément qui peut très bien évoluer pour peu que l'on en respecte le principe essentiel de composition. Il faut aussi tenir compte du rapport entre le rythme externe de la façade et la partition des espaces intérieurs.

Les menuiseries en bois d'origine sont encore en place dans une partie des locatifs. Les bailleurs souhaitent les remplacer pour en améliorer l'efficacité thermique. Les volets pliants en bois, parfois en métal ajoutés en cours d'opération sont également encore présents. Dans la copropriété, les habitants ont pour la plupart déjà remplacé les menuiseries d'origine par des menuiseries et des volets roulants en PVC, ce qui a dégradé l'aspect initial des façades.

Les bailleurs sociaux sont conscients des conséquences d'une telle intervention et considèrent le choix de volets roulants comme une mauvaise décision. Outre la dégradation esthétique de la façade, ces volets réduisent l'éclairage des pièces parfois déjà insuffisant. Toutefois la présence de volets s'impose à eux, notamment dans les chambres pour des raisons d'usage. Les volets intérieurs constituent une bonne alternative sur le plan esthétique comme sur le plan de l'usage, mais se heurte à un manque de produits disponibles sur le marché.



>>> Les volets d'origine en accordéon.



>>> Les volets roulants actuels, en PVC.

>>> Les volets d'origine, verticaux et en accordéon, faisaient partie intégrante du dessin global des façades. Les volets roulants qui les ont remplacés s'ouvrent horizontalement et sont plus volumineux, ils alourdissent la façade et le coffrage rapporté réduit l'éclairage des logements.

Couverture et prolongements extérieurs des logements

LA TERRASSE COMME ENJEU SOCIAL

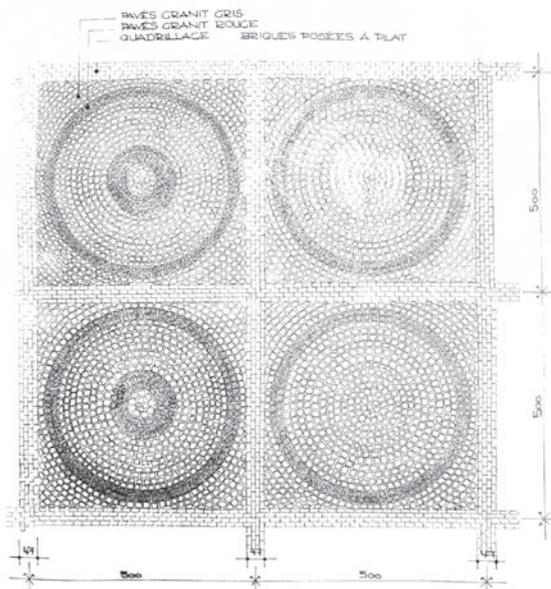
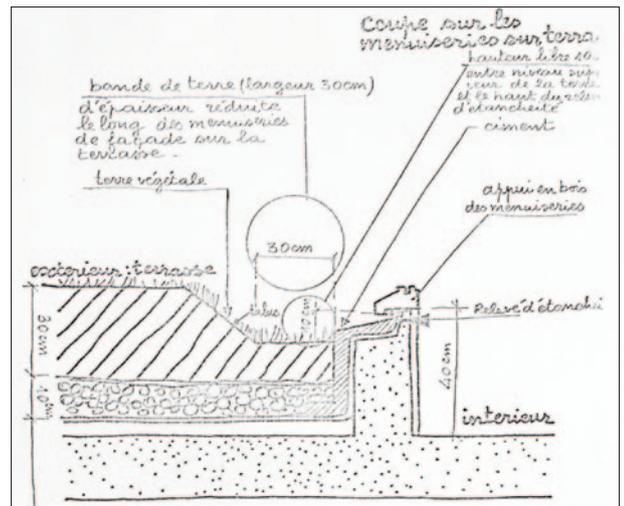
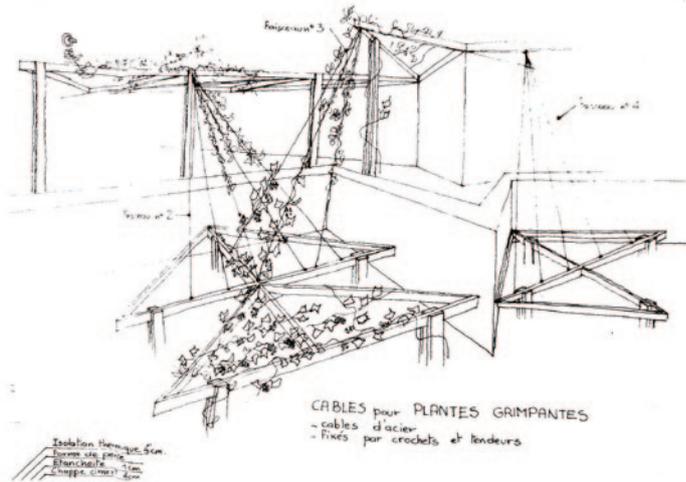
Le végétal occupe une place prépondérante dans cet ensemble : tous les logements bénéficient d'une terrasse-jardin couverte de 35 cm de terre végétale. L'organisation des volumes crée une succession de terrasses qui descendent en cascade depuis les pentes de la colline jusqu'à la partie basse de la ville. Elles communiquent les unes avec les autres de telle manière que le toit de l'immeuble devienne un immense jardin suspendu. La terrasse représente ici bien plus qu'un simple prolongement du logement : au-delà de sa fonction décorative, elle est surtout un lieu de vie et d'échanges. Comme un théâtre, elle est un plateau d'expression et de mise en scène, un lieu de convivialité d'où on voit les autres et où on est vu. Cette contrainte spatiale encourage les rapports sociaux dans la cité. Renaudie conçoit la terrasse comme un instrument pour rapprocher les gens et créer des liens dépassant le simple rapport

de voisinage : contrairement aux barres ou aux tours, la typologie développée aux Étoiles offre des relations fondées davantage sur la solidarité et la socialisation que sur l'intimité et l'isolement. Ce dispositif formel permet d'offrir aux habitants un logement en plein centre-ville avec les bénéfices de la vie « à la campagne ». La terrasse est aussi un espace à fonctions multiples : elle peut être un lieu de détente et de repos, un terrain de fête et de rassemblement, un espace de jeux pour les enfants ou un véritable jardin que l'habitant peut planter à sa guise : « la plupart des gens ont eu ici pour la première fois la possibilité de gérer un jardin ; la famille toute entière intervient dans l'agencement de cette terrasse. Et c'est une impression extraordinaire que de voir pousser – ou crever – des plantes que l'on a soi-même choisies¹⁵. » Chaque habitant est libre d'apporter sa touche personnelle dans le choix des plantations. Enfin, la terrasse n'est pas un élément figé. Elle change avec l'évolution de la famille, comme un véritable témoin de la vie de ses occupants : « elle joue un rôle différent quand elle vient d'être livrée, et lorsque la végétation s'est développée après dix ou quinze ans¹⁶. » Parfois, la terrasse devient le visage même du logement grâce auquel l'habitant reconnaît sa propre cellule au sein de la cité.



15 Entretien avec Renée Gailhoustet in Chaljub, Bénédicte, *La Politesse des maisons...*, 2009, p. 36.

16 *Idem.*



>>> Dessins d'origine et photographie contemporaine de l'aménagement des terrasses.







>>> Les terrasses sont diversement aménagées ou parfois laissées à l'abandon par les habitants.



ADAPTABILITÉ AUX MODES DE VIE DES HABITANTS

Conçue comme un lieu ouvert à toutes sortes d'appropriation, la terrasse reste cependant un lieu fondamentalement extraverti. Cette caractéristique est également une des limites de l'opération : si cette ouverture et cette manière de dévoiler une partie de son intimité correspond à un certain mode de vie, elle ne correspond pas toujours aux habitudes de la population. Le plus souvent les habitants des logements locatifs n'ont pas choisi les Étoiles mais y ont été affectés, et ils n'adhèrent pas tous à cette conception originale du logement. Nombre de terrasses sont de ce fait occupées par des constructions légères fermant l'espace et par un aménagement qui est plus celui d'une cour de service que celui d'un jardin. Certaines sont même délaissées ou utilisées comme débarras. Ces attitudes traduisent la réticence de certains habitants à pratiquer les espaces extérieurs selon les usages imaginés par Renaudie qui étaient d'en faire un lieu de socialisation. Il en résulte une impression de mauvaise gestion, voire d'abandon de certaines terrasses, même si dans les faits ces espaces de service ne sont pas dénués de signification sociale.

Enfin, il faut noter que l'abondante végétation qui couvre les terrasses offre un paysage végétal entièrement entretenu par les habitants, ce qui constitue un avantage pour la collectivité ; l'entretien des rares espaces publics végétalisés devrait en être facilité.

Dans le cas des immeubles ETRA, certains appartements situés au rez-de-chaussée des bâtiments possèdent des espaces extérieurs qui donnent directement sur la rue ou sur un passage public. Là aussi, ces espaces sont rarement utilisés, mal entretenus ou complètement abandonnés. Pour protéger leur intimité, les occupants installent des clôtures légères disgracieuses en toile ou en canisse qui ne résolvent pas réellement le manque d'intimité des terrasses.

QUALITÉ TECHNIQUE DES OUVRAGES ET PÉRENNITÉ

Des désordres d'étanchéité ont été observés mais le plus souvent ils sont simplement imputables au manque d'entretien des joints d'étanchéité des menuiseries en bois, ou à une modification du niveau de terre en périphérie qui réduit la garde d'eau. À la demande de l'OPAC, Serge Renaudie a rédigé un cahier des charges illustré et très clair concernant l'entretien des terrasses et des plantations. Selon les coupes de détail sur les menuiseries des terrasses, la distance entre le haut du relevé d'étanchéité et le niveau supérieur de la terre doit être au minimum de 10 cm. Pour cela, la terre est disposée en talus avec une bande d'épaisseur réduite d'une largeur de 30 cm. Cette configuration doit être respectée tout au long des façades menuisées et dans tous les cas où le dégagement des relevés d'étanchéité l'exige. L'engazonnement permet en outre d'éviter le rejaillissement des eaux de pluie sur les menuiseries. Mais il faudrait assurer une diffusion plus large et constante de ce cahier des charges, pas toujours appliqué : affichage, annexion au bail ou au règlement de copropriété.

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES DISPOSITIONS D'ORIGINE ET DES MODIFICATIONS APPORTÉES

Si les épaisseurs d'isolant mises en place à l'origine ne correspondent pas aux normes actuelles, il faut néanmoins noter que l'opération, réalisée à un moment où émergent les préoccupations énergétiques liées au premier choc pétrolier, présente des caractéristiques favorables qu'il faut prendre en compte dans l'évaluation des performances thermiques. C'est le cas notamment de l'inertie thermique qu'apporte la forte épaisseur de terre végétale : lorsqu'elle est présente, la végétation apporte une fraîcheur importante pour le confort d'été. En outre, la couche d'isolant interposée entre la dalle et le panneau préfabriqué permet d'éviter un pont thermique.

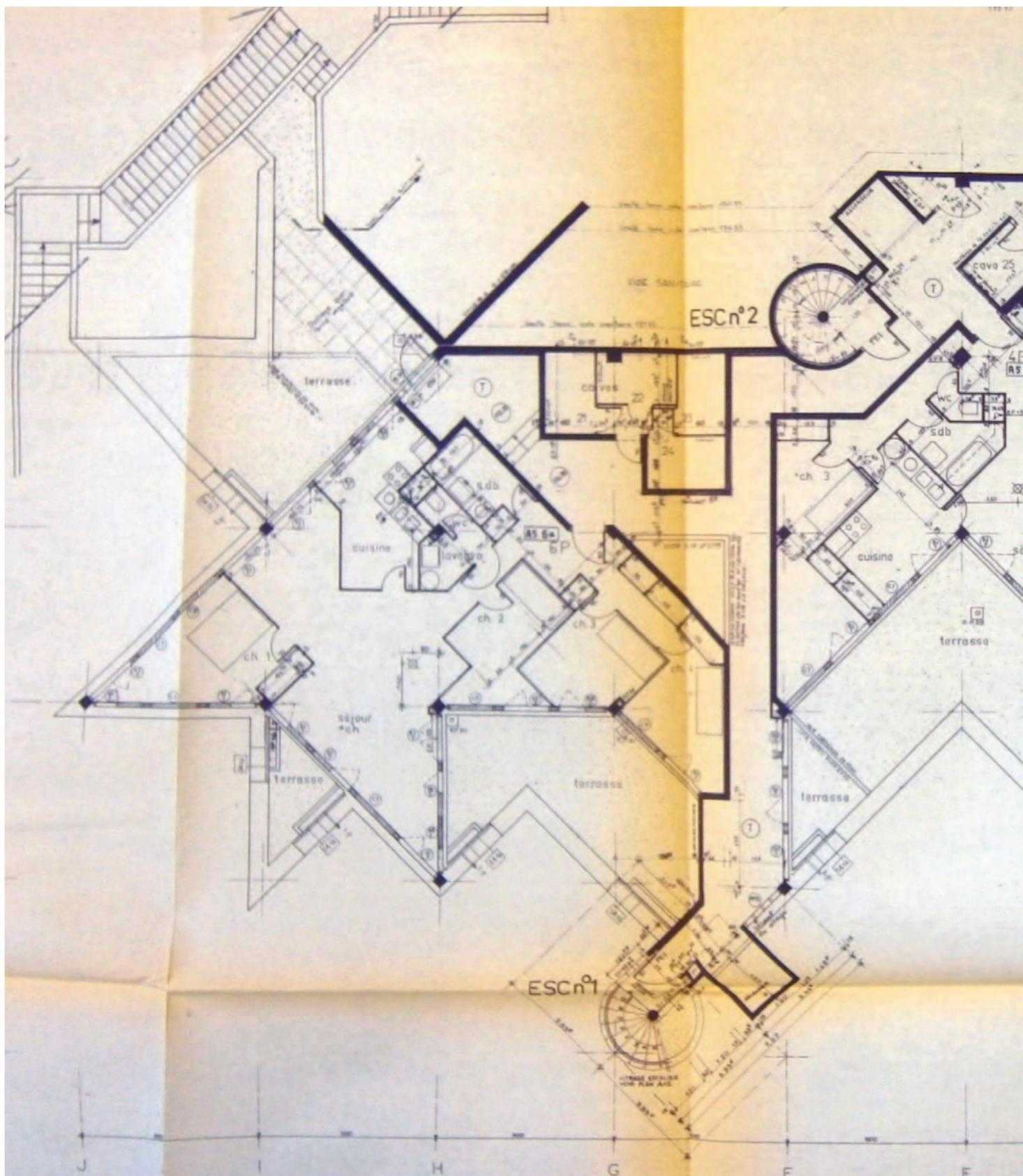
LES LOGEMENTS

Qualités spatiales et possibilités d'évolution

Les espaces se différencient par leur forme, leur surface et l'ameublement qu'ils peuvent accueillir. Contrairement à l'impression suggérée par leurs formes anguleuses,

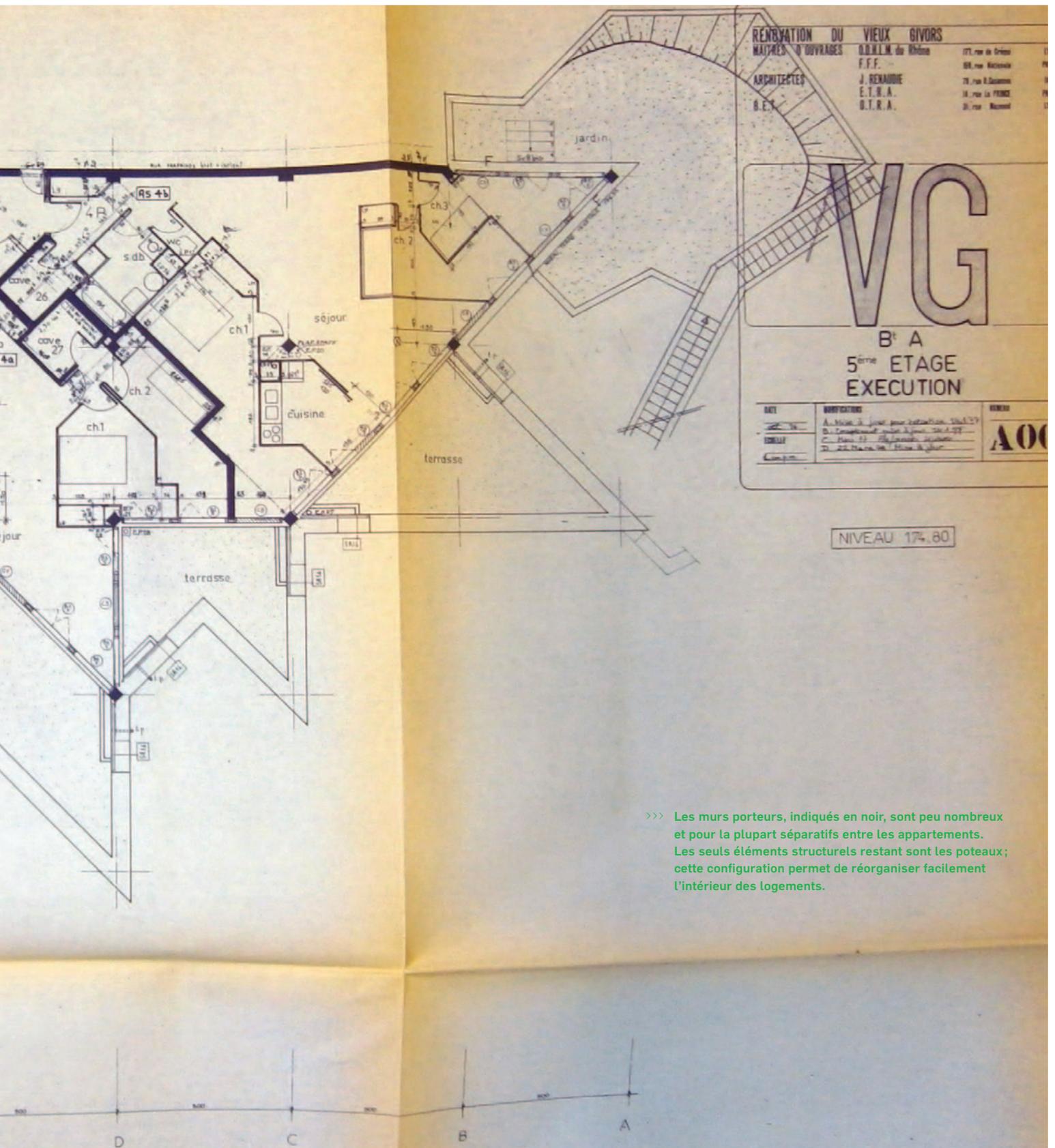
n'importe quel type de mobilier peut y trouver sa place mais celui-ci doit être réduit à l'essentiel.

L'aménagement intérieur de l'espace et sa détermination par le mobilier n'est pas une préoccupation majeure pour Renaudie. Un peu comme pour les terrasses, cette question est pour lui du ressort de l'imagination de l'habitant. Chaque personne est différente et il faut l'amener à exprimer sa singularité: la population est vue non comme « la somme des individus mais comme des individus sans somme ». Différents témoignages



révèlent que les habitants s'approprient spontanément ces espaces complexes. Perçue de prime abord comme un handicap, cette complexité se révèle à l'usage une qualité précieuse : chaque coin est un lieu potentiel d'appropriation et d'expression. La singularité du logement oblige l'habitant à réfléchir, à réagir en fonction de l'espace, à différencier les lieux : repas, détente, travail, jeu, etc. Cette recherche d'appropriation peut ainsi déboucher sur un aménagement raffiné et inventif de l'espace, avec un mobilier conçu spécifiquement pour occuper au mieux

des recoins peu praticables. Cette forme d'appropriation qui s'étend à l'utilisation des terrasses suscite la curiosité et invite à un partage d'expériences entre voisins. Cependant, malgré la fluidité de l'espace intérieur des logements, la complexité des dispositions spatiales ne permet pas toujours le retournement d'un fauteuil roulant. Le seuil de la terrasse est également un obstacle (une vingtaine de centimètres séparent la pièce de l'espace extérieur).



>>> Les murs porteurs, indiqués en noir, sont peu nombreux et pour la plupart séparatifs entre les appartements. Les seuls éléments structurels restant sont les poteaux; cette configuration permet de réorganiser facilement l'intérieur des logements.

ÉVOLUTIVITÉ DES LOGEMENTS

L'espace des logements est conçu dès l'origine comme évolutif. Au fil du temps, la configuration et les besoins de la structure familiale évoluent; l'indétermination de l'espace devient alors une invitation à inventer de nouvelles dispositions. Les chambres d'enfant sont en général nettement séparées du reste de l'appartement et ne sont pas contiguës à celle des parents. Ainsi, deux chambres d'enfant peuvent être réunies pour devenir celle des parents, tandis que l'enfant restant seul au foyer peut investir la chambre parentale et ainsi réunir ses amis dans sa nouvelle chambre en contact avec le séjour.

Le système constructif joue ici un rôle important car la trame orthogonale assure la liberté d'organisation des pièces. Les murs ne sont pas porteurs et il est donc possible de modifier l'espace de l'appartement en supprimant la cloison de la cuisine pour l'ouvrir sur le séjour, ou bien d'agrandir celui-ci en supprimant la cloison de la chambre adjacente. Cette liberté est intéressante pour les propriétaires occupants; le logement s'adaptant aux évolutions du mode de vie des personnes. Dans les appartements locatifs, elle permet au bailleur de réorganiser les logements trop petits pour leur typologie ou mal configurés à l'origine du fait de contraintes morphologiques.

Renaudie possède une maîtrise intuitive des structures. À Givors, le système porteur poteau-dalle, les cloisons ainsi que la structure ouverte permettent l'évolution ultérieure du logement voire de l'organisation même de l'immeuble. La répétition de la trame de 5 m par 5 permet une économie (répétition des mêmes éléments); seuls les potelets périphériques qui apparaissent en façade sont plus petits que les poteaux centraux. L'utilisation de la diagonale et la position des ouvertures de manière à prolonger les pièces par le regard, donne une perception élargie de l'espace; ainsi le logement paraît plus vaste qu'il ne l'est réellement.

La forme générale du bâti, générée à partir des espaces extérieurs et de la topographie, détermine l'organisation des logements. Différent à tous les étages, le plan se construit par tâtonnements. C'est une tâche complexe, surtout aux derniers étages où l'aplomb des gaines devient très compliqué. La moindre réorganisation de la volumétrie, afin d'épargner un arbre par exemple, engendre ainsi une reprise complète du travail.

OUVERTURES ET ORIENTATION

La manière de capter la lumière en fonction de l'orientation du bâtiment et du type d'espace à éclairer est différente dans chaque logement. À la différence des plans orthonormés qui offrent des espaces mono-orientés, le plan propose ici un espace à la fois uniforme et multi-directionnel. Même si les logements ne sont pas traversants, le déploiement important de la façade et le système des pointes procurent diverses orientations et permettent de faire entrer différentes qualités de lumière selon la course du soleil. De même, les pointes accentuent considérablement les perspectives en accentuant la profondeur des espaces.

Renaudie privilégie l'orientation ouest pour les grandes surfaces vitrées et la disposition en gradin des terrasses permet au soleil d'entrer abondamment par les baies. La terrasse est fondamentale pour l'organisation du logement: tous les espaces s'ouvrent sur ce cœur de la vie domestique. Cette disposition des pièces autour des terrasses crée un effet optique qui agrandit les surfaces. L'imbrication des diagonales produit un cheminement qui prolonge la perspective intérieure et permet de varier les visions d'un même espace. L'enchaînement des petits espaces qui communiquent entre eux permet à l'habitant de promener son regard, d'entrevoir les pièces voisines, de découvrir en enfilade les différentes perspectives du logement sans jamais en dévoiler la totalité.

Confort et équipement

Les terrasses occupent plus de la moitié de la surface totale du logement. Elles apportent une ampleur spatiale qui compense la taille réduite des pièces, spécialement des chambres. La surface n'est pas un critère de confort; c'est une notion subjective que Renaudie associe à la qualité de l'espace et à la variété des usages qui en résultent. Les espaces de service (cuisine, salle de bains et WC) sont regroupés, ce qui permet de réduire les espaces de circulation et d'utiliser au mieux les surfaces disponibles.

Le chauffage d'origine est de type mixte: le chauffage de base, assuré par des câbles chauffants noyés dans la dalle, fournit une température de l'ordre de 12°C. Ce chauffage limite les déperditions entre les logements et assure une température suffisante en demi-saison. Un chauffage complémentaire est assuré par les convecteurs électriques installés dans chaque pièce. Actuellement les bâtiments en copropriété sont toujours équipés de ce système, tandis que dans le parc locatif, il a été remplacé par une chaufferie centrale avec pompe à chaleur.

Aujourd'hui la réduction des couloirs, considérés comme des espaces perdus, est un objectif important dans la conception des plans de logement, ce que Renaudie avait déjà pris en compte dans la conception de cette cité.



>>> Intérieurs des logements à la livraison des travaux.

3

RECOMMANDATIONS

LES ESPACES EXTÉRIEURS
ET LE RAPPORT AU SITE

Ouverture des espaces et parcours piétonniers

Revitalisation des rez-de-chaussée

Toitures et façades végétales

PRÉSERVER LES QUALITÉS DES LOGEMENTS

Situation et évolution des qualités thermiques

Évolution des logements

ESPACES EXTÉRIEURS ET RAPPORT AU SITE

Ouverture des espaces et parcours piétonniers

Les problèmes de surveillance et de maintien de l'ordre sont à l'origine de plusieurs modifications de l'organisation distributive :

- la fermeture progressive des venelles et escaliers qui parcourent le quartier
- le découpage en immeubles distincts et la suppression des liaisons entre escaliers
- la fermeture de la placette et son rattachement à un ensemble locatif.

En effet, le statut ambigu des espaces piétonniers, à la fois intimes et ouverts, privés et publics, se révèle problématique. La forme complexe des cheminements à l'intérieur de l'ensemble rend la surveillance difficile, mais surtout cette surveillance n'a jamais été clairement assumée par la collectivité publique.

Or, l'ouverture des espaces et la richesse des cheminements à travers l'opération constituent une des qualités majeures du site. La fermeture de ces espaces peut sembler une solution facile mais elle constitue un appauvrissement de la pratique urbaine. Ces clôtures pourraient revêtir un caractère provisoire et réversible (fermeture limitée à certaines périodes de la journée, ou lorsque les conditions de sécurité le nécessitent). La surveillance électronique s'est également révélée un outil utile dans certains cas, mais la présence humaine reste un facteur décisif.

À l'échelle urbaine, un plan global des circulations et des espaces piétonniers avec un état de leur statut et des difficultés spécifiques constituerait la base d'une réflexion collective entre bailleurs, copropriétés et collectivité publique, évitant le recours fréquent à la fermeture des espaces. Appliquée à l'ensemble de l'opération, cette action coordonnée entre les parties prenantes, pourrait prendre la forme d'une charte de gestion et garantirait ainsi l'homogénéité lors d'interventions diverses. Elle intégrerait également la question du paysage, en traitant notamment le choix des dimensions et des matériaux des dispositifs de clôture (parmi ces matériaux, il faut penser aux essences végétales, aptes à constituer un rideau protecteur tout en embellissant le parcours).

Revitalisation des rez-de-chaussée

La désaffectation des locaux à rez-de-chaussée et le manque de fréquentation des circulations publiques sont étroitement liés à ces problèmes de sécurité (la ville assure cependant un entretien satisfaisant des locaux vacants et ouverts qui servent d'aires de jeux aux enfants). La réalisation d'une étude des orientations programmatiques pour ces rez-de-chaussée, dans le cadre d'un projet global à l'échelle du quartier et de la ville permettrait de pallier cette difficulté.

Les activités de plain-pied doivent pouvoir trouver un équilibre programmatique avec la partie des logements et avec la valeur patrimoniale de l'œuvre. Il est vrai que la présence du centre commercial des 2 Vallées rend difficile l'implantation de commerces traditionnels, mais le site n'est pas dépourvu d'atouts. La proximité du marché permet d'envisager l'accueil de commerces de bouche permanents (construction d'une halle). La valeur paysagère du site et la proximité de la campagne peuvent également inviter à une spécialisation (association pour le maintien d'une agriculture paysanne, jardinerie, etc.). Le succès d'un tel projet, qui rejaillirait sur la perception globale du quartier, repose sur une action concertée des pouvoirs publics, des propriétaires et des spécialistes – associations ou professionnels.

Enfin, la valeur patrimoniale de l'œuvre pourrait être mise en avant. Le lieu d'exposition La Mostra va en ce sens et la présence temporaire des Archives municipales en ce lieu se justifie, du fait de la proximité de la médiathèque. Les archives Jean Renaudie, par exemple, pourraient y trouver une place sous la forme d'un site déconcentré des archives du patrimoine de l'Ifa. Dans cette perspective, un logement témoin pourrait être réalisé avec pour finalité :

- la présentation de la conception originale de l'œuvre et de « l'art de vivre » imaginé par Renaudie
- la promotion d'un entretien respectueux des terrasses et d'un aménagement riche de l'espace
- la réalisation d'une résidence pour étudiants-chercheurs hébergés temporairement pour un travail lié à l'architecture de Renaudie au sens large. De nombreuses expériences ont promu avec succès des ateliers artistiques ou des lieux de travail à domicile dans des locaux partagés et autogérés, ce qui constitue également une piste à explorer.

Dans la partie basse de l'opération, suite à la démolition partielle de l'opération ETRA, le second bâtiment se trouve dans une situation urbaine pour laquelle il n'a pas été conçu. À l'origine, entre les deux bâtiments, la rue Saint-Gérald présentait un caractère intime avec quelques jardinets à rez-de-chaussée. Cette façade donne désormais sur la place principale de la ville et il a fallu trouver

des accommodements un peu maladroits pour résoudre *a minima* cette situation. Une reconversion des logements à rez-de-chaussée en commerces constituerait une solution plus conforme à cette nouvelle situation urbaine.

Toitures et façades végétales

Il faut souligner l'action menée par la ville pour promouvoir un entretien des jardins. Elle pourrait être accompagnée d'un travail scientifique présentant la conception des façades végétales et leur valeur d'œuvre collective, remettant en mémoire les vues des états antérieurs et le manuel d'entretien et d'aménagement conçu par Serge Renaudie.

Compte tenu de la multiplicité et de la disparité des aménagements construits qui apparaissent sur les terrasses (cabanons, pergolas, etc.) l'intervention d'un professionnel qui proposerait un projet d'ensemble contribuerait à la sauvegarde de l'unité de la cité. Le projet de treilles et pergolas établi par Jean Renaudie pour l'aménagement des terrasses de la bibliothèque pourrait servir de guide.

Le ravalement des façades comme la régénération des plantations constituent une opération périodique normale dans l'entretien des bâtiments.

QUALITÉS DES LOGEMENTS

Situation et évolution des qualités thermiques

Depuis plusieurs années les bailleurs ont entrepris des travaux de gros entretien afin de répondre aux dégradations dues au vieillissement du béton, à l'étanchéité insuffisante des façades et des terrasses, au chauffage trop onéreux pour les locataires et au changement des menuiseries bois défectueuses.

L'OPAC doit lancer un appel d'offre pour changer ces menuiseries et cherche une manière appropriée d'aborder cette étape importante de la réhabilitation. Une intervention sur cette partie essentielle de l'architecture dépasse le simple projet technique de ravalement et de mise aux normes. Le bailleur souhaite établir, préalablement aux travaux, un diagnostic d'ensemble des performances énergétiques de la façade afin de constituer un cahier des charges guidant les choix pour la restauration. Le respect de l'image architecturale fait partie des critères à prendre en compte dans ce diagnostic qui permettrait :

- de retrouver sur la base des documents d'archives et des relevés sur place, les dispositions constructives d'origine
- de déterminer et de partager les caractéristiques architecturales essentielles de l'œuvre qu'il convient de sauvegarder
- de repérer les faiblesses actuelles tant par l'observation directe des désordres et l'enquête auprès du service gestionnaire et des habitants que par des mesures et sondages appropriés
- d'évaluer les performances actuelles des bâtiments en ce qui concerne particulièrement l'isolation et l'inertie thermiques, l'étanchéité à l'eau et à l'air
- d'envisager différentes améliorations possibles, allant de la plus simple à la plus radicale et de les évaluer suivant leur performance et leur coût.

Le diagnostic pourrait être complété, au besoin, par des diagnostics spécifiques accompagnés de sondages (amiante, état des isolants et étanchéité, etc.) et de calculs thermiques. Il servirait de guide pour définir les priorités dans les travaux et effectuer des choix raisonnés parmi les solutions envisageables.

Évolution des logements

Du fait de la complexité des superpositions, certains logements ne sont pas agencés de manière optimale et leur qualité spatiale est moindre. Ces défauts de fonctionnement justifieraient une étude approfondie sur les possibilités d'évolution de la typologie des logements. Le constat général révèle plusieurs dysfonctionnements parmi lesquels :

- le nombre important de T2 trop petits
- les séjours très petits dans certains logements
- certains appartements restent difficiles à aménager ou ont une exposition peu favorable
- certaines terrasses sont utilisées comme débarras.

Une réorganisation du plan avec déclassement typologique, la réunion d'appartements trop petits ou la redéfinition de l'enveloppe de certaines loggias pourraient permettre de remédier à ces défauts.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Sources archivistiques

Archives municipales de Givors, 244 W, « anonyme », opération de rénovation du Vieux-Givors, 1974-1983.

Archives municipales de Givors, 244 W, « anonyme », Chantier, 1976-1983.

Centre Georges-Pompidou, Bibliothèque Kandinsky, fonds Cardot-Joly, 3505 RENAUE, « anonyme », Givors immeuble d'habitations, 13 vues.

Archives privées de Serge Renaudie.

Agence Serge Renaudie, 157, avenue Maurice-Thorez, Ivry-sur-Seine.

Archives- RDC bâtiment Daniel-Casanova, Ivry-sur-Seine.

Ifa, centre d'Archives, consultation de fonds d'archive numérisé.

Ifa, centre d'Archives, fonds Atelier de Montrouge (ATM) 162.

Ouvrages

À PROPOS DE L'ARCHITECTE

BUFFARD, Pascale et ZEVI, Bruno, *Jean Renaudie*, Paris, Ifa, 1992.

CHASLIN, François, *Jean Renaudie, Dictionnaire des architectes*, Paris, éditions Encyclopaedia Universalis / Albin Michel, 1999, p. 572-575.

GOULET, Patrice, *Jean Renaudie, la logique de la complexité*, Paris, Ifa, 1992.

SCALBERT, Irénée, *A right to difference: the architecture of Jean Renaudie*, Londres, Architectural Association, 2004.

À PROPOS DE L'OPÉRATION

BOUTEFEU, Emmanuel, *Composer avec la nature en ville*, Paris, CERTU, 2009.

RAGOT, Gilles, *Utopies réalisées, 5 sites en région urbaine de Lyon*, Paris, SOMOGY édition d'Art, 2010.

ROBICHON, François, « Entretien avec Camille Vallin, maire de Givors », *D'Architectures*, mai 1992, n° 25, p. 42-45.

OUVRAGE DE L'ARCHITECTE

RENAUDIE, Jean, *La Logique de la complexité*, publié sous la direction de Patrice Goulet et Nina Schuch, Paris, Ifa / Carte Segrete, 1992.

AUTRES

BLAIN, Catherine, ABRAM, Joseph, DOUROUX, Xavier, DELAUNAY, Dominique, *Atelier de Montrouge : La modernité à l'œuvre* (1958- 1981), Arles, Actes Sud, 2008.

CHALJUB, Bénédicte, *La Politesse des maisons. Renée Gailhoustet architecte*, Arles, Actes Sud, 2009.

TAUT, Bruno, *Architecture alpine : En cinq parties et trente dessins*, Paris, Picard / éditions du Linteau, 2005.

Ouvrage collectif, *Les Grands ensembles, une architecture du xx^e siècle*, Paris, Dominique Carré éditeur, 2011.

Articles / Revues

CONCERNANT L'ARCHITECTE

CORNU, Marcel, « Renaudie, libre dans sa complexité » in *Urbanisme*, n° 247, mai 1991.

GRAVELAINE, Frédérique de, « Jean Renaudie » in *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 285, février 1993, p. 34-42.

DEROCHE, J., « Courrier : à propos du Renaudisme » in *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 286, avril 1993, p. 22.

DEVILLERS, Christian, « Les derniers puritains » in *AMC*, n° 11, avril 1986, p. 118-127.

EDELMANN, Frédéric, « Deux honnêtes hommes, Le travail de Renaudie et celui de Schweitzer révèlent deux architectes de grand talent aux parcours opposés » in *Le Monde*, 11 décembre 1992.

GILBERT, Luigi, « Variation sur le Grand Prix national d'Architecture » in *Neuf*, n° 83, octobre-novembre 1979, p. 22-23.

LEFEBRE, Jean-Pierre, « Jean Renaudie culture – la réponse d'architecture » in *Urbanisme*, n° 199, décembre 1983, p. 71-76.

LUCAN, Jacques, « Une manière de bâtir. Réalisations de Jean Renaudie » in *AMC*, n° 45, mai 1978, p. 71-78.

MICHEL, Jacques, « Le Prix national d'architecture à Jean Renaudie, une colline en triangles » in *Le Monde*, 25 janvier 1979.

POY, Cyrille, « Urbanisme : Ivry-sur-Seine présente le travail de l'architecte Jean Renaudie. L'occasion de s'interroger sur l'avenir du quartier Jeanne-Hachette » in *L'Humanité*, 2 novembre 2002.

RIBOULET, Pierre, « Jean Renaudie 1925-1981 » in *Techniques et architecture*, n° 339, décembre 1981, p. 108-116.

RICHARD, Christine, « Les mots de Jean Renaudie » in *Le Quotidien de Paris*, 27 novembre 1992.

STEINEBACH, Sylvie, « Renaudie a donné des lettres de noblesse au logement social » in *L'Humanité*, 10 février 1993.

CONCERNANT L'OPÉRATION

Anonyme, « Pour une connaissance de la ville » in *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 138, juin 1968.

Anonyme, « 350 logements, Givors » in *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 196, avril 1978, p. 8-11.

Anonyme, « La colline Saint-Gérald, nouveau centre de Givors » in *Techniques et architecture*, n° 335, mai 1981, p. 46-49.

CHALJUB, Bénédicte, « Jean Renaudie. La colline habitée » in *AMC*, n° 190, p. 114-120.

CHASLIN, François, « La colline étoilée », *Le Monde*, 9 juin 1981.

CORNU, Patrice, « La troisième dimension: les Étoiles de Renaudie, Givors, 1975-1981 » in *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 220, avril 1982, p. 11-16.

Sites internet

ARRA – L'union sociale pour l'habitat Rhône-Alpes ; Givors (Rhône) – Les Vernes, centre-ville, consulté le 24 mai 2012, [http://www.arra-habitat.org/Le-renouvellement-urbain-%11-Projets/Givors-\(Rhône\)-%11-Les-Vernes,-Centre%11Ville.html](http://www.arra-habitat.org/Le-renouvellement-urbain-%11-Projets/Givors-(Rhône)-%11-Les-Vernes,-Centre%11Ville.html)

BESSE, Michel, BENGIO, Abraham, JEUNE, Marie- Claude, GUILLEMONT Benoît, « Givors: la tête dans les Étoiles, les mains dans la réhabilitation », coll. « Art, Ville, Image », 1998, consulté le 13 mars 2012 http://www.rhone-alpes.culture.gouv.fr/cq/siteht/avi_main_bibli.htm

Cadastre napoléonien, consulté le 5 juin 2012, <https://sites.google.com/site/histoireducadastre/les-cadastres-sur-internet>

Cité de l'architecture et du patrimoine, Portraits d'architectes, « Atelier de Montrouge, biographie », consulté le 9 mars 2012 http://www.citechailot.fr/ressources/expositions_virtuelles/portraits_architectes/biographie_ATM-GROUPE.html

Cité de l'architecture et du patrimoine, Portraits d'Architectes, « Jean Renaudie, biographie », consulté le 9 mars 2012 http://www.citechailot.fr/exposition/expositions_virtuelles/portraits_architectes/biographie_ATM-RENAUDIE.html

Givors d'un siècle à l'autre, photographies du quartier du Vieux-Givors et la colline Saint-Gérald. Information générale sur l'histoire de Givors, consulté le 5 juin 2012, <http://yves.c.free.fr/galerie/category.php?cat=19>

Ministère de la Culture et de la Communication, « Label patrimoine xx^e en Rhône-Alpes », consulté le 6 mars 2012 <http://www.culture.gouv.fr/rhone-alpes/label/spip.php?article23>

Utopies Réalisées- Un autre regard sur l'architecture du xx^e siècle, consulté le 6 mars 2011 <http://www.utopies-realisees.com/>

Filmographie

KNAPP, Hubert, *Mon quartier est ma vie III: les Étoiles de Givors*, TF1 et Euroscop. http://www.dailymotion.com/video/xw8k9m_les-etoiles-de-renaudie-1979-architecture-innovante-a-ivry-et-givors-logements-collectifs-hlm-par-je_shortfilms

Autres

CERRATO DEBENEDETTI, Marie-Christine, « À la reconquête du centre ancien l'exemple de Givors » in *Les Cahiers du DSU*, décembre 2001, p. 40-41.

« Lônes et Coteaux du Rhône », Programme local de l'Habitat, adopté le 10 janvier 2007, actualisé le 4 avril 2011, Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, Grand Lyon, 2011, tome 6, p. 9 -14.

Programme de Renouvellement urbain de Givors, Agence nationale pour la rénovation urbaine, Version définitive 06/02/2007, 42 p.

VIEUX, Jacky, « Givors. Trans-figurer la ville. Après l'industrie le fleuve, ses échelles, ses effets », in FORET, Catherine (dir.), *Travail de mémoire et requalification urbaine, Repère pour l'action*, Saint-Denis La Plaine, Les éditions de la DIV, 2007, p. 111-112.

« Projet d'aménagement et de développement durable », Ville de Givors, Plan local d'urbanisme, 23 p.

Crédits photographiques

Agence BCA Benoît Carrié Architecture :
12, 13, 14, 15, 17m, 25b, 26, 27, 48b, 50, 53, 55h, 58.

Archives municipales, Givors :
8b, 11, 18b, 19b, 31d, 39, 60-61.

Archives Serge Renaudie : 31g, 46, 55b.

Atelier Paysage & Lumière : 14, 26, 27, 35.

Centre Pompidou, MNAM-CCI, Dist. RMN-Grand Palais /
Georges Meguerditchian : 25h /
Jean-Claude Planchet : 21h, 21m.

Centre Pompidou – Mnam – Bibliothèque Kandinsky –
Véra Cardot, Pierre Joly : 30.

Jacques Del Pino / Ville de Givors :
17b, 22, 23, 34, 41, 54, 56-57.

DR : 42, 43, 47, 48h, 49hd.

IFA : 8h.

Alex MacLean / Landslides Aerial Photography –
Commande du MCC, 2010 : 33.

© Bernard Suard - MEDDE / MLET : 21b, 28, 29, 32d, 51, 63.

Daniel Vallat pour le CAUE Rhône Métropole :
rabat intérieur, 44.

Gilles Walusinski : Couverture, 17h, 19h, 32g, 45, 49hg, 49b.







ARCHITECTURES DU XX^E SIÈCLE

Ces publications explorent la conception d'origine, les caractéristiques, l'évolution et l'état actuel des opérations retenues. Elles permettent de dégager des recommandations pour d'éventuelles transformations à venir et pourront servir d'appui technique aux services déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication et aux acteurs extérieurs impliqués dans des projets architecturaux ou urbains concernant un grand ensemble.

DÉJÀ PARUS :

[BOULOGNE-BILLANCOURT, RÉSIDENCE DU POINT-DU-JOUR](#)
[FORBACH, CITÉ DU WIESBERG](#)

À PARAÎTRE :

[BAYONNE, LES HAUTS-DE-SAINTE-CROIX](#)
[BOUSSOIS, CITÉ DES FLEURS](#)
[LILLE, RÉSIDENCE DU PARC SAINT-MAUR](#)
[MARLY-LE-ROY, LES GRANDES TERRES](#)
[MARSEILLE, PARC DU ROY D'ESPAGNE](#)
[METZ, QUARTIER DE VALLIÈRES](#)
[SCEAUX, RÉSIDENCE DES BAS-COUDRAIS](#)

